

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET LES PROGRAMMES ACTIFS DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN ALGÉRIE



Traduit de l'anglais par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (version non révisée par l'expert ETF). En cas de doute quant à l'exactitude des informations ci-incluses, veuillez vous reporter à la version originale.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'ETF ou des institutions de l'UE.

© Fondation européenne pour la formation, 2014
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET LES PROGRAMMES ACTIFS DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN ALGÉRIE

Rédigé pour l'ETF par Mohamed Saïb Musette, Cread

PRÉFACE	2
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL ALGÉRIEN: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	7
3. POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE D'EMPLOI	14
4. SERVICES POUR L'EMPLOI ET PROGRAMMES ACTIFS DU MARCHÉ DU TRAVAIL	16
4.1 Services de placement pour les chômeurs	16
4.2 Services publics d'aide à la création de micro-entreprises.	19
5. PRINCIPAUX RÉSULTATS	24
5.1 Contradiction apparente des statistiques sur le marché du travail.	24
5.2 Mise en œuvre des programmes actifs du marché du travail	25
5.3 Évaluation qualitative des politiques de l'emploi	26
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	30
ANNEXES	32
Annexe 1. Liste des personnes consultées	32
Annexe 2. Données statistiques	32
ACRONYMES	36
RÉFÉRENCES	38

PRÉFACE

Depuis 2011, les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont secoués par une vague de révoltes et de changements de régime, le fameux «Printemps arabe». Les révoltes ont attiré l'attention sur le manque d'emploi dans la région –, considéré comme l'une des principales causes d'instabilité sociale –, et elles ont souligné l'importance de la coopération de l'Union européenne (UE) avec les pays voisins dans ce domaine. En réponse à cette agitation, un dialogue politique structuré euro-méditerranéen sur l'emploi a vu le jour en 2008¹ et en 2011, la réforme de la politique européenne de voisinage a accordé une plus grande importance à la création d'emplois et à la croissance inclusive dans la région.

Parallèlement à ce dialogue politique structuré, la Fondation européenne pour la formation (ETF) a régulièrement informé la Commission européenne (Direction générale pour l'emploi), notamment par le biais de trois rapports sur l'employabilité qui ont été présentés au groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la main-d'œuvre Euromed en 2007, 2009 et 2011 (Martín et Bardak, 2012; ETF, 2012; Commission européenne, 2010). L'objectif de ces rapports était de contribuer au dialogue politique entre l'UE, l'ETF et les pays partenaires en fournissant des analyses de qualité sur la politique et la situation de l'emploi dans la région.

Dans le cadre de ce processus, l'ETF a lancé un nouveau cycle d'analyses portant sur les politiques de l'emploi dans certains pays de la région. L'objet de ces rapports nationaux n'était pas d'analyser les tendances et défis des marchés de l'emploi, mais plutôt de dresser l'inventaire des politiques actuellement menées en matière d'emploi et des programmes actifs du marché du travail (PAMT) existants, et d'en évaluer les résultats ainsi que l'efficacité à relever les défis représentés par l'emploi. Les rapports contiennent également une brève description du contexte politique récent dans le pays, notamment l'incidence du Printemps arabe sur l'économie et l'emploi, les nouveaux acteurs associés, et les récents changements politiques (au niveau du gouvernement, des bailleurs de fonds, des financements, etc.).

Ce rapport a été rédigé par Mohamed Saïb Musette (Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread)) en juillet 2013 à Alger, en collaboration avec Moundhir Lassassi et Mouloud Mohamed Meziani. En plus de la partie documentaire et de l'analyse des données statistiques de l'enquête sur les forces de travail (EFT) 2011 et de données administratives, 10 experts, au rang desquels figurent des agents de l'État, d'anciens hauts responsables des agences de l'emploi, des représentants des partenaires sociaux (syndicats et organisations patronales) et des représentants de la société civile, ont été invités à faire part de leur point de vue sur les politiques de l'emploi et les PAMT.

Le principal problème rencontré lors de la rédaction du présent rapport est lié au contexte politique actuel de l'Algérie. On observe une certaine réticence à divulguer des informations sur les activités des diverses agences au point que l'on peut parler de véritable occultation. Les seules données récentes disponibles sur l'emploi au niveau national proviennent du site web du cabinet du premier ministre. Les résultats de la dernière EFT conduite par l'Office national des statistiques (ONS) en octobre 2012 n'ont pas encore été publiés. Des divergences semblent, par ailleurs, exister entre les deux principales sources de données (EFT et données administratives). Elles présentent toutes deux des informations intéressantes sur le marché du travail algérien, mais aussi de nombreuses limitations. Néanmoins, grâce aux efforts de Mohamed Saïb Musette, le rapport présente une vue d'ensemble des politiques de l'emploi et des PAMT qui sont mis en œuvre en Algérie et fournit quelques évaluations qualitatives de leurs résultats.

Ummuhan Bardak, ETF
Septembre 2013

¹ Un cadre d'action en faveur de la création d'emplois, de l'employabilité du capital humain et de l'emploi décent a été adopté lors de la première conférence euro-méditerranéenne des ministres du travail et de l'emploi qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2008, et confirmé lors de la deuxième conférence des ministres de l'emploi et du travail de l'Union pour la Méditerranée qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2010.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Même si le « Printemps arabe » a épargné l'Algérie, des révoltes de la population ont éclaté dans plusieurs villes du pays. Celles-ci ont été contenues par l'autorité. Deux raisons peuvent expliquer cette stabilité: d'une part, l'Algérie sort de 10 années de marasme (les années 1990), marquées par une violence intense soldée par de nombreux décès, blessures et traumatismes et, d'autre part, le climat économique est plutôt favorable grâce à une aisance financière certaine provenant principalement des revenus des exportations de gaz et de pétrole. La paix sociale a été rétablie lorsque les autorités ont cédé aux revendications salariales qui étaient formulées sans succès depuis les changements apportés au statut général de la fonction publique en 2008².

Ces indicateurs macroéconomiques ont permis de conclure à la bonne santé de l'économie algérienne en 2010 avec un taux de croissance durable (4 %), des réserves d'un montant de 150 milliards USD et un niveau d'inflation relativement sous contrôle, s'établissant à une moyenne annuelle de 3,4 %. Sur le plan social, les indicateurs de développement humain en 2010 indiquent également une solide amélioration du niveau de vie exprimé en termes de revenus, de santé et d'éducation³. Le taux de chômage en 2010 est estimé à 10 %, notamment 8,1 % pour les hommes et un peu plus du double pour les femmes (19,1 %) ⁴. Le taux de chômage est supérieur parmi les jeunes diplômés de l'enseignement universitaire.

Sur la base de ces indicateurs, le gouvernement a élaboré un plan de développement quinquennal 2010-14⁵. Afin d'encourager la création d'emplois, un budget initial de 350 milliards DZD (4,7 milliards USD) a été adopté:

«L'encouragement à la création d'emplois bénéficiera, quant à lui, de 350 milliards DZD sur le programme quinquennal, pour accompagner l'insertion professionnelle des diplômés universitaires et de la formation professionnelle, soutenir la création de micro-entreprises et financer les dispositifs d'emploi d'attente. Les résultats des encouragements publics à l'emploi viendront s'ajouter au volume massif des recrutements qui découleront de la réalisation du programme quinquennal et des effets de la croissance économique. Tout cela permettra de concrétiser l'objectif de création de 3 millions d'emplois durant les cinq années à venir.»⁶

Selon les données extraites de l'EFT, le Printemps arabe n'a pas eu de réelle incidence sur le marché du travail. Comme en 2010, le taux de chômage de 2011 s'est stabilisé à environ 1 million de chômeurs. Un ménage sur six est donc confronté au problème du chômage. Les informations communiquées par l'administration donnent une image différente, suggérant que près de 2 millions d'emplois ont été créés en 2011. Cette création peut être considérée comme une incidence directe du Printemps arabe puisqu'un grand nombre de personnes ont pu accéder (ne fût-ce temporairement) au marché du travail grâce au nombre accru d'initiatives d'activation du marché engagées par le gouvernement. Les caractéristiques essentielles du marché du travail n'ont pas changé depuis 20 ans: un faible taux global d'activité, encore réduit par les faibles taux de participation des femmes, un taux de chômage élevé parmi les jeunes, principalement parmi la gent féminine, et un secteur informel dynamique. Ces faits stylisés sont inlassablement reformulés par tous les analystes (Achy, 2010; Fortuny et Al Husseini, 2010; Musette, 2011; Abderebb, 2012).

Au début 2011, cédant à la pression sociale, le conseil des ministres⁷ a prévu un plus grand nombre de dispositifs et a augmenté les dotations budgétaires prévues pour les programmes d'emploi des jeunes. Ces décisions sont susceptibles d'encourager les investissements et d'améliorer l'efficacité des programmes d'emploi en faveur des jeunes. Il s'agit là, assurément, du premier effet du Printemps arabe sur l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi. Ces décisions confirment les exonérations fiscales, les primes à l'embauche, les prêts assortis de garanties publiques pour les entreprises en démarrage créées par de nouveaux entrepreneurs (âgés de 19 à 50 ans) et le microcrédit pour les ménages à très faibles revenus. Bien que des politiques en matière d'emploi soient développées depuis la fin des années 1980, elles se sont renforcées dans le temps avec la réorganisation de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et la création de quatre nouvelles agences: la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), l'Agence de développement social (ADS), l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et dernièrement l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

Ces cinq organismes sont les principaux acteurs des politiques de l'emploi et gèrent les PAMT en Algérie. À la fin 2011, tous les organismes existants ont bénéficié d'une augmentation de leur dotation budgétaire de façon à

² Statut général de la fonction publique, Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, www.joradp.dz/hfr/Dgfp.htm

³ Annexe à la déclaration politique d'octobre 2010, site web consulté en mai 2013, www.premier-ministre.gov.dz/media/PDF/declarationp2010.pdf

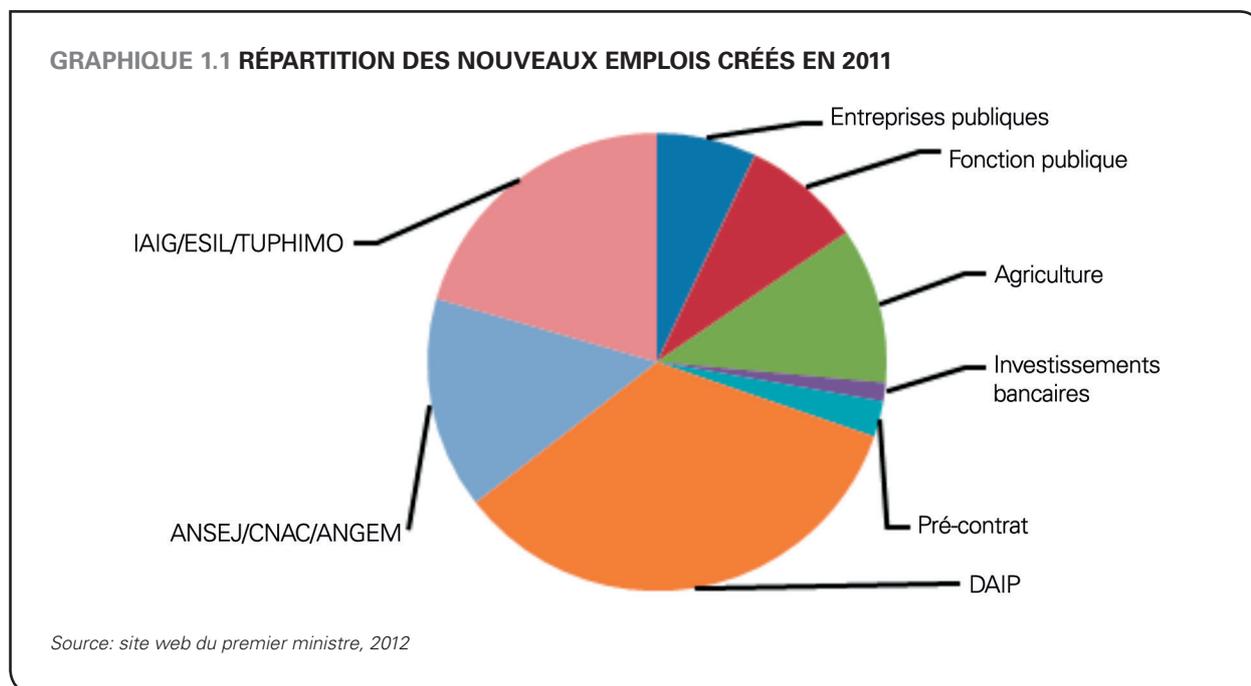
⁴ EFT 2010, données publiées sur le site web de l'ONS

⁵ Voir article de presse du conseil des ministres du 24 mai 2010, www.mae.dz/photos/gov/programme.htm

⁶ Traduction libre

⁷ Conseil des ministres du 22 février 2011, www.premier-ministre.gov.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=1561&Itemid=261

couvrir les nouvelles mesures offertes, et les autorités ont annoncé sur le site web du premier ministre la création de près de 2 millions d'emplois. Ce résultat est illustré dans le **GRAPHIQUE 1.1**.



Le nouveau premier ministre a en outre déclaré⁸ récemment qu'à la fin 2012, l'objectif du plan quinquennal avait été atteint à 80 %. Il ne reste donc que 20 % à réaliser pour que l'objectif de création de 3 millions d'emplois, prévu pour 2013, soit satisfait. D'un autre côté, l'EFT menée en octobre 2010 indique un léger recul du taux de participation et du niveau d'emploi, mais une stabilisation du taux de chômage à près de (10 %) entre 2010 et 2011.

TABLEAU 1.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ, 2010-11

	2010	2011
Forces de travail (en millions)	10 811	10 661
Salariés (en millions)	9 735	9 599
Chômeurs (en millions)	1 076	1 062
Taux de chômage (%)	9,95	9,96
Taux d'activité (%)	41,71	39,99

Source: ONS, données EFT, 2010 et 2011

Comme l'on pouvait s'y attendre, les autorités algériennes, et en particulier l'ancien ministre de la Prospective et des Statistiques, ont remis ces résultats en question. Ce dernier a été jusqu'à interdire la publication des résultats de l'EFT de 2011⁹. Ce même scénario s'est reproduit en 2013 et les résultats de l'EFT 2012 n'ont pas été publiés. Mais les autorités algériennes anticipaient déjà une baisse du taux de chômage à 9,7 % en 2012¹⁰. Cette contradiction entre les données administratives et les résultats de l'enquête est assez évidente. Une analyse approfondie s'impose pour expliquer pourquoi ces deux sources ont jeté un éclairage différent sur les aspects du marché de l'emploi. En réalité, chaque source fournit ses propres renseignements sur le marché de l'emploi, mais a également

⁸ Remarques formulées par le premier ministre devant l'Assemblée populaire nationale (APN), 2013, www.elmoudjahid.com/fr/actualites/33203

⁹ Selon les informations parues dans la presse nationale en 2013. L'ONS publiera quelques mois plus tard les résultats de l'enquête 2011 sur le site web, www.latribune-online.com/index.php?news=66285

¹⁰ Dans un entretien avec la presse, le nouveau ministre de la Prospective et des Statistiques a certifié que ce taux est acceptable, mais parallèlement, il a remis en cause l'efficacité de différents programmes: «Nous avons confiance en ce qui provient de l'ONS. Le taux de chômage de 9,7 % devrait être accepté comme seul et unique indice national pour le chômage.», voir www.algerienews.info/wp-content/uploads/2013/04/Fr-07-04-2013.pdf. Pour renforcer la position algérienne, un expert du FMI a déclaré que l'Algérie a les moyens de «réduire le chômage à environ 5 %» (Furceri, 2012), www.algeriedz.info/2013/03/13/algerie-une-croissance-de-6-et-un-chomage-a-5-cest-possible.

ses propres limites en ce qui concerne la méthode de collecte et de production des données. Le marché de l'emploi n'est, à ce jour, pas encore sorti des turbulences sociales.

De nouveaux acteurs sont entrés en scène au début 2013: les jeunes chômeurs du sud de l'Algérie¹¹ qui ont organisé de nombreux sièges, exigeant une action immédiate du gouvernement pour lutter contre «l'exclusion et la discrimination» sur le marché national du travail. La réponse des autorités algériennes a été immédiate. Le gouvernement a publié de nouvelles décisions¹² pour promouvoir l'intégration économique des jeunes chômeurs vivant dans le Sud. Ces décisions ont imposé à toutes les entreprises l'obligation de donner la préférence aux jeunes chômeurs lorsqu'elles recrutent pour les régions du sud du pays, de limiter la discrimination salariale, d'améliorer le système d'enseignement, de lever tous les obstacles au développement des micro-entreprises et de mettre en œuvre une coordination intersectorielle au niveau du marché du travail. Le non-respect de ces décisions sera assorti de sanctions. Ces agitations sociales sur le marché du travail sont tout à fait contraires au «satisfecit» des autorités algériennes concernant la mise en œuvre du programme économique spécial pour le Sud. Le marché de l'emploi dans le Sud reste un défi.

En résumé, le Printemps arabe qui a sévi dans la région a épargné l'Algérie qui a échappé à toute tentative visant à introduire un changement radical. De nombreux analystes¹³ ont élaboré des scénarios tentant d'expliquer pourquoi la révolution n'a pas eu lieu en Algérie alors que tous les ingrédients étaient réunis. En réalité, l'Algérie est un pays prospère et elle est parvenue à acheter la paix sociale. Le traumatisme laissé par 10 années de marasme est toujours bien vivant, mais nous pouvons noter qu'indirectement le Printemps arabe a eu une incidence sur la décision du gouvernement d'améliorer l'accès des jeunes au marché du travail. En outre, le Printemps arabe qui a éclaté en Tunisie, en Égypte et en Libye a encouragé d'autres acteurs internationaux tels que des agences des Nations unies (Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du travail, Banque mondiale), l'Union européenne et des organisations non gouvernementales (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Frederick Ebert et Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), par exemple) et nationaux (accords bilatéraux passés avec la France, par exemple) à renforcer leur soutien aux efforts de lutte contre le chômage déployés par les autorités algériennes. Bien que modestes par rapport à l'investissement des autorités algériennes, ces contributions externes ont été d'un grand soutien pour renforcer la politique de l'Algérie en matière d'emploi et de lutte contre le chômage.

Au-delà de la controverse concernant les données, les débats actuels sur le marché du travail reposent, selon divers analystes, sur trois niveaux.

Au niveau macroéconomique, les analystes avancent, sur base des informations tirées de l'EFT de l'ONS (Furceri, 2012; Lassassi et Hammouda, 2012; Linotte et Menna, 2013), que la croissance économique n'est pas suffisante pour générer des emplois durables. Cette croissance est principalement poussée par les dépenses publiques qui n'ont pas de réel impact sur le marché du travail. Ils soulignent également que la baisse du taux de chômage s'est par contre traduite par une augmentation du nombre d'emplois dans l'économie informelle. Ils ont également reconnu le faible taux global d'activité que le taux d'activité des femmes réduit encore. La formation professionnelle n'apparaît pas non plus attrayante.

Au niveau mésoéconomique, la dernière révolte qui a éclaté dans le sud de l'Algérie fait apparaître une brèche sur le marché du travail qui est due à l'absence de système régional d'avertissement précoce¹⁴. L'Observatoire de l'emploi et de la pauvreté¹⁵, que le gouvernement avait adopté en 2006, a été abandonné. L'établissement d'une coordination intersectorielle sur le marché local du travail devrait compenser le manque de coordination nationale.

Au niveau microéconomique, les programmes d'emploi en sont à la troisième génération. Ces programmes ont encore la capacité d'atténuer les tensions sociales sur le marché du travail, mais ils requièrent toujours des budgets complémentaires. Autrement dit, ces programmes deviennent de plus en plus lourds à supporter financièrement. La conjoncture économique actuelle appelle à la prudence. Dans le cas contraire, il faudra impérativement réduire les dépenses sociales.

Ces trois niveaux forment un cadre global qui invite à la concentration de la stratégie de l'économie algérienne sur sa capacité à modifier considérablement le comportement des forces de travail, à l'instauration d'une équité territoriale et à la création d'emplois tout en ajustant régulièrement le coût des programmes. Le maintien de ces dépenses reste un défi pour les autorités.

¹¹ Le sud de l'Algérie se compose de 10 wilayas (provinces): Adrar, Laghouat, Tamanrasset, Biskra, Béchar, Ouargla, Illizi, Tindouf, El Oued et Ghardaia.

¹² Circulaire du premier ministre datée du 11 mars 2013, www.minagri.dz/pdf/Divers/2013/Mars/Communique_APS_11_03_2013.pdf

¹³ Cf. le reportage de FranceTV5 expliquant pourquoi l'Algérie a été épargnée des effets du Printemps arabe

¹⁴ L'actuel système de surveillance se fonde sur des données administratives et sur une étude (EFT) nationale annuelle conduite par l'ONS auprès d'un échantillon de 15 000 ménages en un tour unique. Voir www.ons.dz/NOTE-METHODOLOGIQUE, 58.html

¹⁵ Cf. décret exécutif n° 05-212 du 8 juin 2005 portant création, composition et fonctionnement de l'Observatoire national de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, www.joradp.dz/JO2000/2005/040/FP12.pdf

Le contexte financier actuel nous rappelle la fragilité de l'économie algérienne. Au cours du premier trimestre 2013, la volatilité des prix de l'énergie sur le marché mondial s'est traduite par une baisse du volume des exportations de pétrole, la première ressource externe. On observe une tendance à la baisse comme l'a souligné récemment le ministre algérien des Finances dans une déclaration, précisant que «le solde global de la balance des paiements est estimé à seulement 0,846 milliard USD au premier trimestre 2013 contre un excédent de 4,164 milliards USD en 2012»¹⁶. Cette baisse se traduit par une diminution du niveau des réserves pour la première fois après une période de constante augmentation. L'encours des réserves de change est évalué à 189,768 milliards USD à fin mars 2013 contre 190,661 milliards USD à la fin 2012. Quant aux importations de biens, elles ont progressé d'environ 8,6 %.

Il convient également de souligner qu'un déficit budgétaire de 40 milliards USD a été enregistré en 2013. L'absorption de ce déficit est tirée du Fonds de régulation des réserves, estimé à 77,2 milliards USD. Clairement, la situation devient insoutenable. Si le même scénario se produit en 2014, le fonds sera épuisé, entraînant un ralentissement de la croissance, gonflée par de fortes injections de fonds en provenance du budget national.

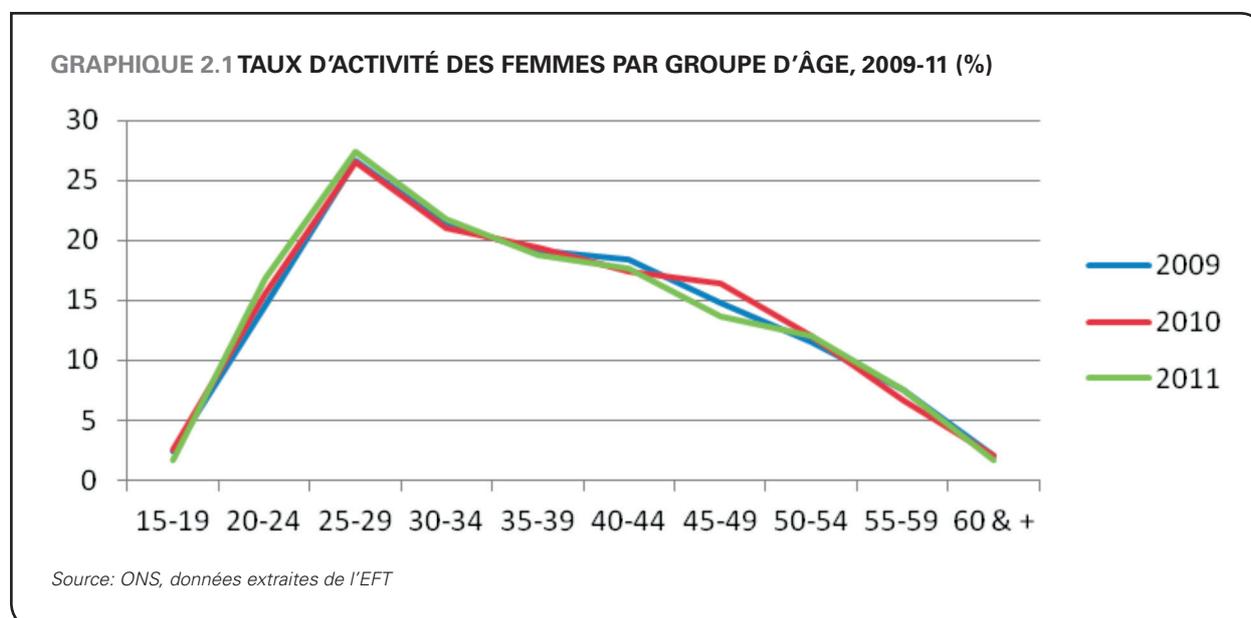
2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL ALGÉRIEN: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Les principales caractéristiques du marché du travail peuvent être tirées des résultats des EFT. Quant au niveau salarial, il est déterminé au départ de deux sources d'information: l'Office national des statistiques (ONS) et la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN HAUSSE ET TAUX DE PARTICIPATION DES FEMMES EN STAGNATION

La population algérienne était estimée à 37 millions d'habitants en 2012. Une explosion de la natalité a été enregistrée ces dernières années. Celle-ci s'explique par la soudaine augmentation du nombre de mariages et une diminution de la mortalité (tableau A2.1 en annexe). Les études portant sur la transition démographique en Algérie n'avaient pas tenu compte de cette possibilité. Le taux de natalité a augmenté de 1,3 % entre 2011 et 2012. Nous atteindrons 1 million de naissances en 2014. Si cette tendance se poursuit, elle risque d'exercer une forte pression sur le marché du travail à l'avenir.

Le taux global d'activité a été estimé à 42 % en 2010 et 40 % en 2011 pour une main-d'œuvre potentielle de près de 27 millions d'individus. Le faible taux d'activité d'une population est un énorme fardeau pour la main-d'œuvre active. La baisse de ce taux s'explique en partie par les activités des femmes. Le taux de participation des femmes, selon les données de l'EFT, a stagné à 14,2 % entre 2010 et 2011. Un pic est généralement atteint chez les femmes de 25 à 29 ans, puis se réduit progressivement au fur et à mesure de leur avancement en âge (**GRAPHIQUE 2.1**).



FAIBLESSE DU SYSTÈME DE PRODUCTION

L'économie algérienne est caractérisée par un solide secteur des services (**TABLEAU 2.1**): 59 % des employés relevant du secteur du commerce et des services. Viennent ensuite les secteurs de la construction avec 17 % des emplois, de l'industrie avec 14 % et enfin de l'agriculture avec seulement 11 % de la main-d'œuvre en 2011. L'évolution de l'emploi par secteur entre 2003 et 2011 montre une baisse importante d'au moins 10 points de pourcentage dans l'agriculture, et une augmentation importante dans le secteur du commerce et des services et dans le bâtiment. La valeur ajoutée au PIB par secteur économique montre également la prépondérance absolue des hydrocarbures (voir tableau A2.2 en annexe).

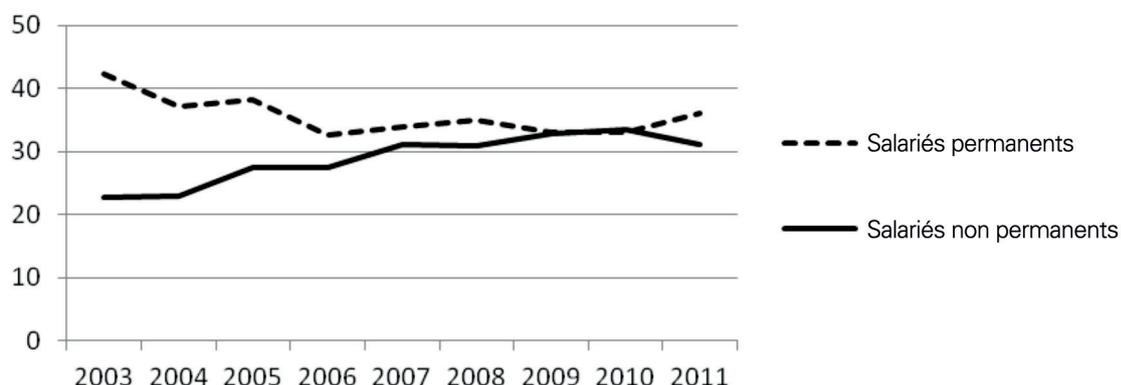
TABLEAU 2.1 PART DE L'EMPLOI PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE, 2003-11 (%)

Secteur économique	2003	2005	2007	2010	2011
Agriculture	21,13	17,16	16,05	11,67	10,77
Industrie	12,03	13,16	10,62	13,73	13,72
Construction	11,97	15,07	13,99	19,37	16,62
Commerce et services	32,58	35,36	36,46	55,23	58,89
Administration	22,29	19,25	22,88		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ONS, EFT

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR PRIVÉ ET AUGMENTATION CONTINUE DU NOMBRE D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Le marché du travail est caractérisé par la prédominance de l'emploi dans le secteur privé. Ce dernier dépasse le secteur public depuis les années 1990. Il convient de souligner qu'en 1989, le secteur public était le plus grand employeur, fournissant 54 % des emplois. En 2011, la part des emplois dans le secteur public avait baissé, passant à 40 %, alors que la part des emplois dans le secteur privé avait augmenté, passant à 60 %. Le service public non marchand occupe la part la plus élevée avec 77 %, tandis que les entreprises économiques publiques n'emploient que 11 % (voir tableaux A2.3 et A2.4 en annexe). Cependant, la plupart des salariés du secteur privé occupent des emplois temporaires (79,5 % en 2011), les emplois à durée indéterminée se trouvant essentiellement dans le secteur public. Le **GRAPHIQUE 2.2** montre l'évolution globale des salaires de 2003 à 2011. Les deux courbes se croisent en 2010, puis se séparent en 2011, la courbe des travailleurs salariés permanents augmentant lentement, tandis que celle des travailleurs salariés non permanents décline légèrement. S'agit-il d'une fracture conjoncturelle? Un risque de retour à la tendance initiale n'est pas totalement exclu.

GRAPHIQUE 2.2 TAUX DE SALARIÉS PERMANENTS ET NON PERMANENTS, 2003-11 (%)

Source: ONS, données extraites de l'EFT

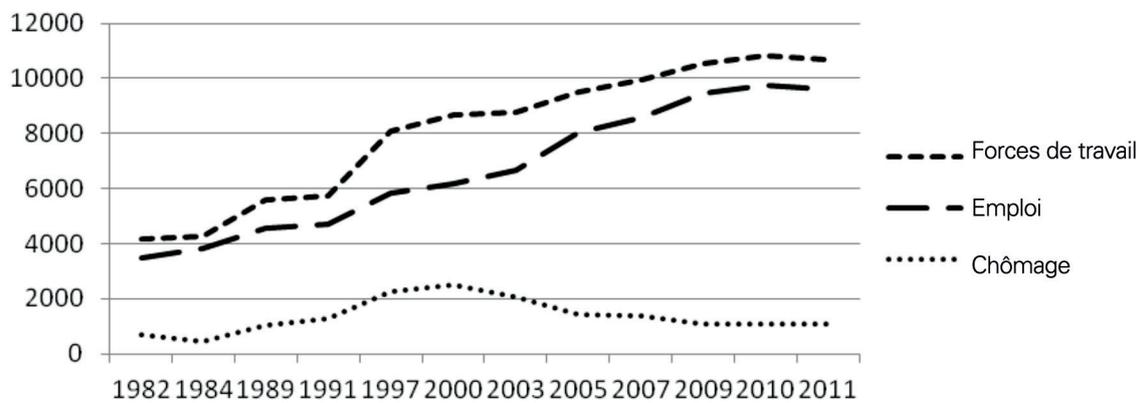
LE CHÔMAGE, UN PHÉNOMÈNE URBAIN AFFECTANT SURTOUT LES FEMMES ET LES JEUNES

Comme le montre la répartition géographique (ville/campagne), le taux de chômage, en 2011 comme en 2010, est plus élevé en ville qu'à la campagne avec un taux de 10,7 % contre 8,7 % respectivement. Une chose est relativement certaine: le taux de chômage varie d'une région à l'autre et présente d'importantes inégalités. Toutefois, comme l'échantillon utilisé pour l'EFT est basé sur des données nationales, personne ne connaît avec exactitude le

taux d'emploi par wilaya ou par région. L'offre et la demande enregistrées par l'ANEM sont utilisées par les autorités locales, mais ces données ne sont pas communiquées au public.

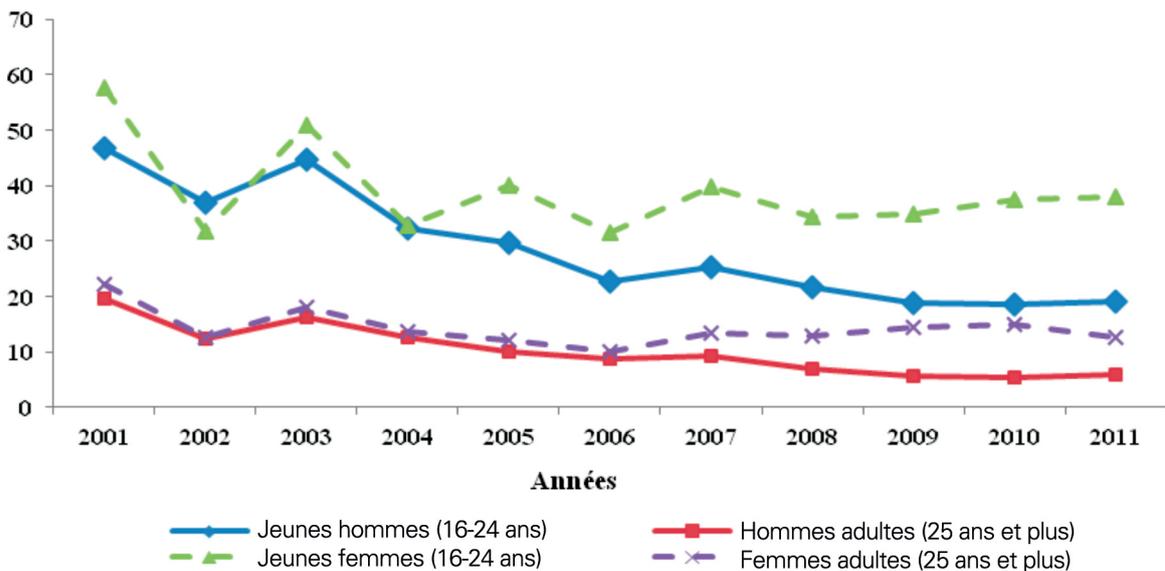
La tendance générale montre une plus grande vulnérabilité des femmes avec un taux de chômage deux fois supérieur à celui des hommes. Cette tendance a enregistré un cours légèrement différent en 2011 suite à une augmentation sensible du taux de chômage des hommes, qui est passé de 8,1 % à 8,4 %, contrebalancée par une baisse de près de 2 % du chômage des femmes qui est passé de 19,1 % en 2010 à 17,2 % en 2011. Cette contraction s'explique par une diminution du taux de chômage (moins de 2,4 %) des adultes (plus de 25 ans), en particulier. Un fossé persiste en 2011 entre le chômage des jeunes (16-24 ans) et le chômage des adultes (25-60 ans). Le taux de chômage des jeunes est estimé à 24 % avec une forte disparité entre les sexes puisqu'il est de 38 % pour les femmes et 19,1 % pour les hommes (voir **GRAPHIQUE 2.3**). Le comportement d'emploi des femmes reflète le niveau d'étude.

GRAPHIQUE 2.3 FORCES DE TRAVAIL, EMPLOI ET CHÔMAGE, 1982-2011 (EN MILLIONS)



Source: ONS, données extraites de l'EFT

GRAPHIQUE 2.4 TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES VERSUS CHÔMAGE DES ADULTES SELON LE SEXE, 2001-11 (%)

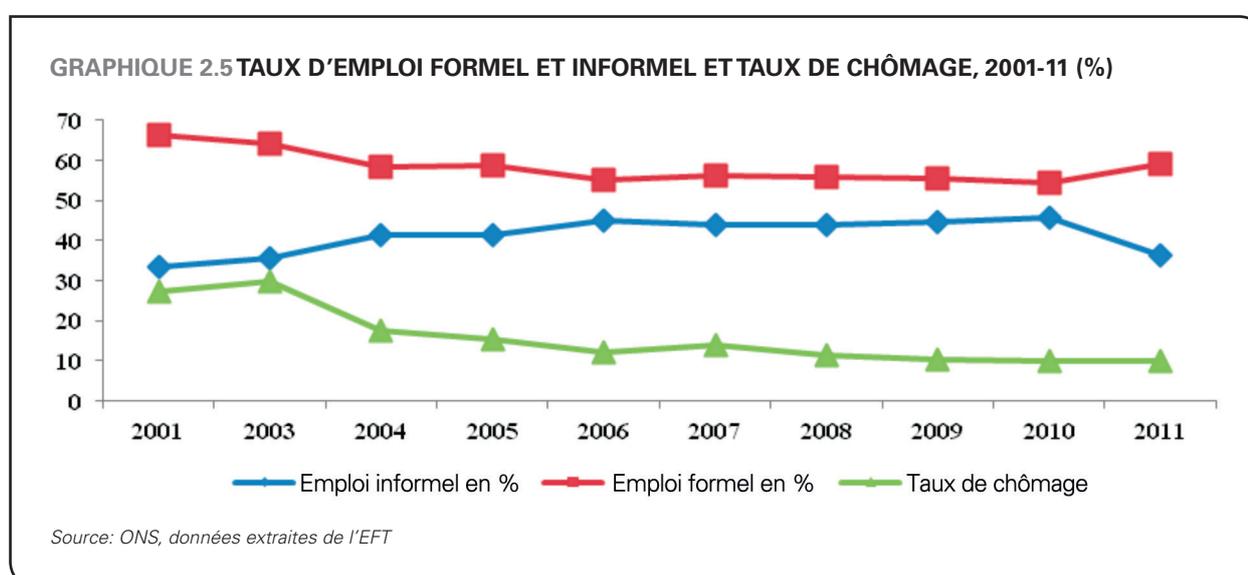


Source: ONS, données extraites de l'EFT

RALENTISSEMENT DE L'EMPLOI INFORMEL

La prédominance du secteur privé s'est accompagnée d'une dynamique croissante du secteur informel. Ce sont ces adeptes du secteur informel qui ont dirigé l'agitation sociale qui a ébranlé le pays en janvier 2011. Après une période de tolérance, les autorités algériennes ont mené des actions de répression, assorties de mesures d'intégration du commerce informel dans des marchés structurés. Le niveau d'informalité (définie par l'absence de protection sociale¹⁷ de l'emploi non agricole) est estimé à 40,7 % en 2011 contre 45,6 % en 2010 (Bellache, 2010). Rien que dans le secteur privé¹⁸, le taux d'emploi informel est encore nettement supérieur au taux de l'emploi formel (taux classique pour l'emploi total)¹⁹. Selon les calculs basés sur l'EFT de 2011, le taux d'emploi informel atteint 73,3 %. Autrement dit, dans le secteur privé non agricole, sept travailleurs sur dix n'ont pas de couverture de sécurité sociale. Cette proportion a augmenté de cinq points entre 2001 et 2011.

Selon la Banque mondiale (2011), en Algérie, le travail informel représente 34,8 % du PIB; la part de l'emploi indépendant, 29,6 % de l'emploi total et la part des travailleurs non couverts par la sécurité sociale, 63,3 %. L'estimation nationale est faite exclusivement sur la base des données annuelles de l'EFT, alors que celle de la Banque mondiale reposait sur un taux moyen calculé pour les années 2000 à 2005.



Le **GRAPHIQUE 2.5** montre la tendance inverse de l'augmentation du chômage dans le secteur informel et de la baisse du taux de chômage qui s'observe en particulier depuis 2003. Une légère baisse de l'emploi informel, assortie d'une augmentation de l'emploi formel, apparaît en 2011. Cette renaissance du secteur moderne n'a été possible qu'avec une reprise de l'embauche dans le secteur public²⁰. Un retour à l'ancienne tendance est attendu à la suite du choc externe auquel l'économie algérienne a été soumise au début 2013.

EMPLOI ET FORMATION: INADÉQUATION DES COMPÉTENCES

Un taux élevé de chômage parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle caractérise également le marché de l'emploi algérien. Cette situation est quelque peu paradoxale compte tenu du faible niveau d'études de l'économie: les travailleurs ayant fréquenté l'enseignement supérieur ne représentent que 12 % de la main-d'œuvre salariée. Le gouvernement maintient, par ailleurs, sa politique d'importation de travailleurs étrangers qualifiés. L'inadéquation des compétences est dès lors un important défi.

Le chômage, examiné sous l'angle du niveau d'études, est en régression dans la population des personnes peu éduquées (**GRAPHIQUE 2.6**). À l'inverse, il a considérablement augmenté (plus de 13 %) dans la catégorie des personnes issues de l'enseignement supérieur. La situation est plus critique pour les femmes. Le taux de chômage des femmes ayant une éducation de niveau supérieur a augmenté considérablement (plus de 24 % entre 2001 et 2011). On retrouve en situation de chômage davantage de femmes issues de l'enseignement supérieur que de femmes issues de l'enseignement primaire ou secondaire. Une diminution de six points est toutefois à relever pour les femmes de niveau universitaire entre 2010 et 2011.

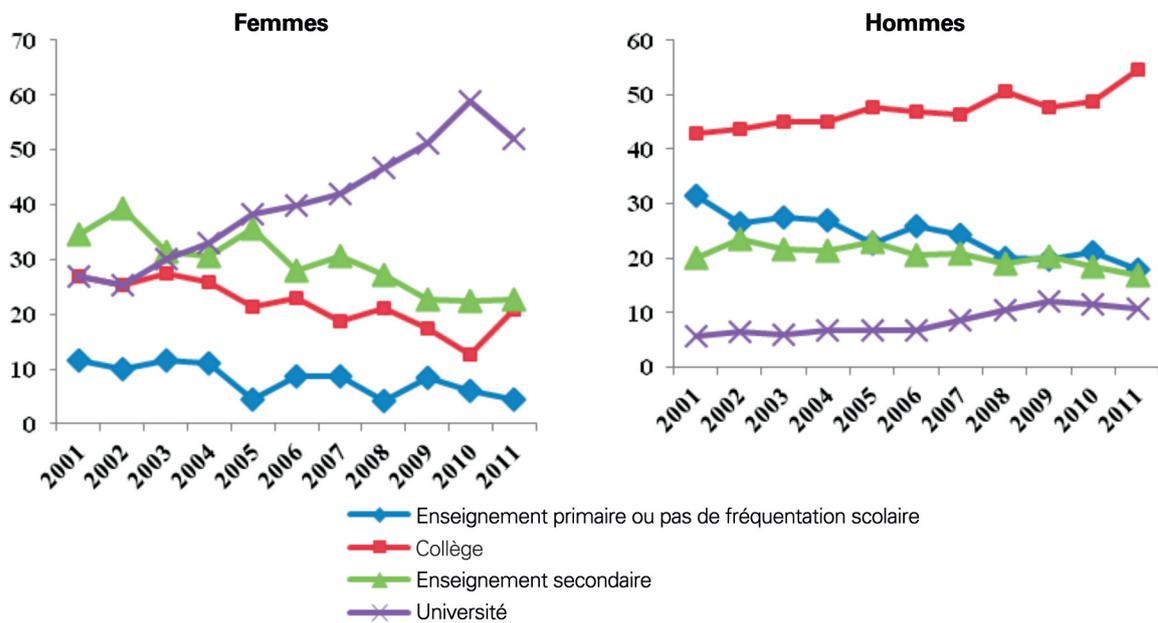
¹⁷ L'enregistrement à la sécurité sociale est une exigence légale en Algérie, voir loi n° 83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales.

¹⁸ Pourcentage emploi informel = [(population de travailleurs (non agricoles) dans le secteur privé non affiliés à la sécurité sociale) / (emploi total (non agricole) dans le secteur privé)] * 100

¹⁹ Pourcentage emploi informel = [(population de travailleurs (non agricoles) non affiliés à la sécurité sociale) / (emploi total (non agricole))] * 100

²⁰ L'emploi permanent dans le secteur public a augmenté de 200 000 nouveaux emplois en 2011 (ONS, LFS).

GRAPHIQUE 2.6 TAUX DE CHÔMAGE SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LE SEXE, 2001-11 (%)



La situation est différente pour les hommes. Le taux de chômage des hommes diplômés de niveau universitaire a également augmenté (six points), mais le nombre d'hommes de ce niveau se retrouvant au chômage est inférieur au nombre d'hommes de moindre niveau d'éducation se trouvant dans cette situation. Les hommes ayant un bagage de niveau secondaire sont de plus en plus touchés par le chômage. En 2011, le chômage a chuté pour tous les niveaux d'enseignement, hormis pour le niveau secondaire où il a augmenté de six points de pourcentage entre 2010 et 2011. Les personnes qualifiées à l'issue d'une formation professionnelle sont les plus touchées par le chômage, en particulier au cours de la première année, quel que soit leur sexe. Le taux de chômage moyen pour les diplômés issus du circuit de la formation professionnelle a plus ou moins stagné. Il est estimé à 12,5 % en 2010 et 12,4 % en 2011.

FLUX MIGRATOIRES

L'Algérie maintient sa stratégie, lancée en 2003, qui consiste à importer des travailleurs étrangers pour exécuter ses grands programmes économiques, principalement dans le secteur de la construction (voir **TABLEAU 2.2**). Les immigrants légaux sont essentiellement des travailleurs chinois. La «harga», c'est-à-dire la migration clandestine, demeure un défi et provient surtout de l'Afrique subsaharienne. La tendance se ralentit depuis le déclenchement du conflit dans le Sahel et l'insécurité croissante qui règne aux frontières avec les pays voisins au sud (Mali, Niger),

TABLEAU 2.2 NOMBRE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN ALGÉRIE PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE, 2012

Secteur économique	Nombre de travailleurs étrangers en situation régulière
Construction	25 967
Industrie	18 209
Service	1 584
Agriculture	37
Total	45 797
Nombre d'employeurs étrangers	9 558
Total (étrangers, toutes catégories confondues)	55 355

à l'est (Tunisie, Libye) et à l'ouest (Maroc) de l'Algérie. Les migrants ont établi de nouvelles routes²¹ au cours des 10 dernières années afin de déjouer les systèmes de sécurité mis en place par les forces maritimes algériennes et européennes dans la Méditerranée.

Quant à l'émigration algérienne régulière, on assiste à un changement de destinations. Selon les données du ministère des Affaires étrangères, 1,9 million d'Algériens sont enregistrés à l'étranger. La France reste la principale destination, suivie de l'Espagne, l'Afrique du Nord et d'autres pays du Golfe. Cette nouvelle ère de migration régulière se distingue par son nouveau profil (Musette, 2010)²². D'après une étude réalisée par l'IIES (Institute for International Economic Studies) et l'Organisation internationale du travail en 2009, les Algériens qui émigrent dans les pays d'Afrique du Nord ont un niveau d'études supérieur à ceux qui émigrent vers la France. Un nouveau modèle d'émigration s'observe également en Algérie aujourd'hui, celui des femmes qui quittent l'Algérie pour aller travailler à l'étranger. Quant à la dynamique des retours, elle accuse un ralentissement en 2012²³.

LE SYSTÈME DES RÉMUNÉRATIONS

Le système des rémunérations a subi d'importants changements à la suite de la baisse du taux d'emploi permanent et de l'augmentation du taux d'emploi temporaire. Le salaire national minimum garanti a été fixé dans les années 1990 pour tous les secteurs, publics et privés, nationaux et étrangers. Dans le cadre du plan d'ajustement structurel, le comité tripartite de dialogue social a introduit une nouvelle clause (87 bis) qui vise à inclure toutes les primes et bonifications dans le salaire minimal. Après le plan d'ajustement structurel, tous les indicateurs macroéconomiques étant stabilisés, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) plaide en faveur du retrait de cet article à chaque réunion du comité tripartite de dialogue social, mais ses arguments ne sont pas entendus. En 2012, les autorités algériennes ont réajusté le salaire minimum garanti et l'ont porté à 18 000 DZD/mois sans toutefois annuler la clause 87 bis²⁴. Adoptée dans les années 1990, cette clause inclut dans le calcul du salaire minimum toutes les primes et autres indemnités prévues en fonction du poste occupé. Le coût accru du salaire minimum (18 000 DZD) apparaît insoutenable pour les entreprises, qui continuent à négocier avec le gouvernement et les syndicats. Son application est problématique dans le contexte actuel.

Les salaires dans le secteur public obéissent à deux logiques. Dans le service public, le salaire est fixé selon un barème national basé sur une valeur d'indice. Des primes, négociées avec les syndicats, sont ajoutées aux salaires en fonction des secteurs. Dans le secteur économique public, le salaire est basé sur des négociations entre les autorités sectorielles (direction d'une entreprise) et le syndicat des travailleurs. Dans le secteur privé, les salaires dépendent des négociations entre les syndicats et les employeurs. Il n'y a généralement pas de syndicat dans les très petites entités économiques qui représentent 95 % des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie.

Il n'y a pas de contrôle systématique et régulier de l'évolution des salaires en Algérie. L'ONS a effectué deux enquêtes sur les salaires (2009 et 2010) auprès des entreprises du secteur public et du secteur privé qui occupent plus de 20 personnes. Les résultats sont forcément limités puisque toutes les entreprises ne sont pas couvertes. Une autre source, plus ou moins fiable, d'information est la CNAS qui a publié (en 2006 et 2011) les salaires des divers secteurs de contribution (publics et privés, nationaux et étrangers). Les données de l'ONS et du CNAS ne reflètent que les salaires sur le marché formel de l'emploi. Les salaires sur le marché informel sont inconnus. Aucune enquête n'a été menée pour identifier l'évolution des salaires sur ce marché (voir **TABLEAU 2.3**).

²¹ Cf. départs en avion vers la Turquie, la Grèce et entrée dans la zone Schengen; procédure observée en 2012

²² Certains auteurs parlent d'une quatrième ère de migration (Collyer, 2012).

²³ Données de la douane algérienne relatives aux changements du statut de résidence à la fin 2012

²⁴ Voir <http://lestrepublicain-annaba.com/article/?id=5360>

TABLEAU 2.3 SALAIRES MENSUELS MOYENS DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, 2006 & 2011 (DZD)

Secteur	2006	2011
Fonction publique (hors administration)	24 842	42 681
Administration publique	20 770	45 164
Autre secteur public	7 911	13 315
Secteur privé	18 842	27 759
Autre secteur privé	18 866	39 636
Organisations non gouvernementales	19 695	33 098
Organisations étrangères	40 743	52 259
Moyenne nationale	21 667	36 273

Source: Caisse nationale des assurances sociales, 2006 et 2011

3. POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rôle principal est tenu par le ministère du Travail (qui regroupe trois agences – l'ANEM, l'ANSEJ et la CNAC). Le ministère de la Solidarité nationale continue cependant d'exercer certaines fonctions, notamment dans la lutte contre la pauvreté (ANGEM et ADS). D'autres secteurs sont également impliqués dans la politique de l'emploi, mais de manière moins active: il s'agit notamment du ministère de l'Agriculture, du ministère de la petite et moyenne Entreprise et de l'Artisanat et du ministère de l'Industrie avec ses agences – l'Agence nationale de développement de l'investissement et l'Agence nationale de développement de la PME.

Au niveau stratégique, l'Algérie n'a pas innové dans les politiques de l'emploi. Elle a simplement renforcé la voie adoptée en 2008. L'emploi est régi par plusieurs séries de lois qui sont régulièrement actualisées, mais qui restent obscures. Il y a une dizaine d'années, le comité tripartite de dialogue social a opté pour l'élaboration d'un nouveau code du travail. Rien n'a toutefois encore été publié à ce jour et le code se fait toujours attendre. Les augmentations salariales ont été ajustées. Le salaire minimum garanti a été révisé à la hausse sans incidence sur les secteurs économiques. La retraite a connu une légère augmentation en 2013. Les syndicats poursuivent leur combat et les sections syndicales autonomes continuent de défier les autorités algériennes afin d'obtenir une reconnaissance nationale et internationale.

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

La politique nationale de l'emploi²⁵, que le gouvernement a adoptée en 2008, reste l'unique référence en matière d'orientations et de stratégies pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage. Comme nous l'avons déjà souligné, le principe du recours à la main-d'œuvre étrangère est maintenu, mais uniquement pour les opérateurs étrangers. Des dispositifs supplémentaires permettant d'accéder aux programmes de promotion de l'emploi ont été créés en février 2011. Récemment (mars 2013), d'autres dispositifs ont été autorisés, notamment pour l'intégration

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI:

1. lutter contre le chômage par une approche économique;
2. promouvoir une main-d'œuvre qualifiée à court et moyen termes;
3. développer l'esprit d'entreprise;
4. adapter les filières et profils de formation aux besoins du marché du travail;
5. soutenir l'investissement générateur d'emploi;
6. créer des organismes de coordination intersectoriels;
7. moderniser les services pour la surveillance, le contrôle et l'évaluation;
8. améliorer et consolider l'intermédiation sur le marché du travail;
9. poursuivre la concrétisation du programme de 2 millions d'emplois décidé dans le programme présidentiel à l'horizon 2009;
10. continuer à promouvoir l'emploi des jeunes et améliorer les taux de permanisation/embauche au terme de la période d'essai;
11. réduire le taux de chômage à moins de 10 % en 2009-10 et à moins de 9 % en 2011-13.

Pour atteindre les objectifs, les autorités ont défini sept axes d'intervention:

1. l'appui à l'investissement dans le secteur économique créateur d'emplois;
2. la promotion de la formation qualifiante (notamment sur site en vue de faciliter l'insertion dans le monde du travail);
3. la promotion d'une politique d'incitation en direction des entreprises pour favoriser la création d'emplois;
4. la promotion de l'emploi des jeunes;
5. l'amélioration et la modernisation de la gestion du marché du travail;
6. le suivi, le contrôle et l'évaluation des mécanismes de gestion du marché du travail;
7. la création et la mise en place des organes de coordination intersectorielle.

²⁵ Voir le site web du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale: [www.mtess.gov.dz/mtss_fr_N/emploi/2008/OBJECTIFS% 20AND% 20AXES 20DU% % % 20Plan 20D'ACTION.Pdf](http://www.mtess.gov.dz/mtss_fr_N/emploi/2008/OBJECTIFS%20AND%20AXES%20DU%20Plan%20D'ACTION.Pdf)

des chômeurs vivant dans la partie méridionale de l'Algérie. Le secteur de l'emploi continuera d'être renforcé grâce au programme d'appui «Jeunesse-Emploi» (fonds de l'UE) qui sera expérimenté dans quatre départements²⁶.

AJUSTEMENTS REQUIS DANS LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

Aucun changement législatif majeur n'a été adopté depuis 2011. Le code du travail, décidé par le comité tripartite de dialogue social en 2000, n'est toujours pas publié²⁷. Comme indiqué plus haut, il semble que personne n'en connaisse le contenu exact. Les mouvements sociaux et les négociations entre le gouvernement et les syndicats, approuvés en 2011, sont liés aux règles arrêtées par le statut général de la fonction publique qui a été adopté fin 2008. Les réévaluations salariales ont été négociées et admises par les deux parties avec trois années d'effet rétroactif.

AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM SANS IMPLICATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le salaire national minimum garanti a été réajusté par le comité tripartite de dialogue social en janvier 2012 et fixé à 18 000 DZD/mois, soit une augmentation de 20 % par rapport au seuil de 2010. Nous avons déjà signalé que le salaire minimum (depuis 1994) inclut les bonifications et primes payées aux salariés. Celles-ci sont fixées par les conventions collectives sectorielles ou d'entreprise et elles sont obligatoires dans les deux secteurs. Il n'est donc pas surprenant que les salariés perçoivent une rémunération bien inférieure au salaire minimum.

L'augmentation du salaire minimum garanti a un impact sur le barème salarial du secteur économique au moment où se déroulent les négociations sur la révision des conventions collectives entre les travailleurs et les employeurs. Une série d'autres avantages (tels que les allocations de retraite et de chômage) sont indexés en fonction du salaire minimum garanti. Une augmentation de la pension de retraite de 11 % a eu lieu récemment²⁸.

L'ORGANISATION DE SYNDICATS INDÉPENDANTS À TITRE D'ALTERNATIVE

Les acteurs sur le marché du travail sont inchangés. Il s'agit de l'État, de l'UGTA, des organisations patronales et d'autres organisations professionnelles. Le comité d'évaluation tripartite du pacte économique et social est composé comme suit, selon les communiqués de presse et les entretiens avec le syndicat et les employeurs: quatre organisations patronales privées et une organisation patronale publique participent au dialogue tripartite. Deux autres organisations non gouvernementales y participent également – le Forum des chefs d'entreprise (FCE) et l'Association des femmes algériennes chefs d'entreprise SEVE (Savoir et vouloir entreprendre). Le poids de l'UGTA au sein de cette formation est inconnu. Le taux de syndicalisation n'est connu que lorsqu'il y a des grèves et se mesure à la participation, ce qui est toujours source de controverse.

La lutte concernant la représentation des travailleurs au niveau national et international reste un défi. Au sein du comité tripartite de dialogue social, l'UGTA est la seule représentante des travailleurs et l'unique syndicat reconnu à l'échelle internationale (au sein de l'Organisation internationale du travail). D'autres syndicats sont enregistrés, mais ils n'ont pas l'envergure nationale requise pour pouvoir prendre part au dialogue social (national et international). Certains syndicats autonomes (par comparaison avec l'UGTA) et d'autres syndicats non enregistrés tentent régulièrement d'organiser des manifestations afin de soutenir les demandes des travailleurs, mais ne parviennent pas à se faire inviter par les pouvoirs publics à participer au dialogue social tripartite.

²⁶ Le projet financé par l'UE est toujours en attente d'exécution au niveau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, qui est le bénéficiaire de ce programme. Le projet a été approuvé en 2012.

²⁷ Discours portant sur le code du travail; cf. entretien avec la presse, Institut national du travail

²⁸ Cf. communiqué de presse du ministère du Travail en 2013

4. SERVICES POUR L'EMPLOI ET PROGRAMMES ACTIFS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et les PAMT est partagée entre plusieurs départements et/ou agences, eux-mêmes répartis entre deux ministères. L'ANEM, l'ANSEJ et la CNAC relèvent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, tandis que l'ADS et l'ANGEM relèvent du ministère de la Solidarité sociale. Ces agences ont des représentants au niveau du gouvernement local, notamment le département wilayal de l'emploi (Ministère du Travail) et le département des affaires sociales (ministère de la Solidarité nationale).

Aux fins de la présentation des services pour l'emploi, nous avons établi une distinction entre les services visant à atténuer les tensions sociales (ANEM et ADS), d'une part, et les services destinés à la création d'activités économiques (ANSEJ, CNAC et ANGEM), d'autre part.

4.1 SERVICES DE PLACEMENT POUR LES CHÔMEURS

Les deux agences concernées par l'atténuation des tensions sur le marché du travail sont l'ANEM et l'ADS. Le service public de placement est à présent devenu l'activité classique de l'ANEM. Financée par le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), l'agence a pour but de soutenir les jeunes socialement défavorisés à la recherche d'un emploi. L'ADS avait initialement pour mission de réduire la pauvreté en offrant un filet de sécurité sociale après la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel dans les années 1990.

4.1.1 AGENCE NATIONALE DE L'EMPLOI (ANEM)

L'organisation de l'ANEM a été instituée en 2006²⁹ par un décret exécutif fixant ses missions et son organisation. L'agence relève de l'autorité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Le décret définit également les fonctions de l'agence dans la régulation du marché du travail. Pour accomplir ses fonctions, l'agence³⁰ dispose de:

- 7 départements centraux,
- 11 centres régionaux (AREM) dont la compétence couvre plusieurs provinces,
- 48 agences wilayales,
- 167 antennes locales (ALEM – agences locales de l'emploi) dont la compétence s'étend à une ou plusieurs municipalités.

Il y a lieu de faire remarquer que depuis 2004³¹, l'ANEM a regagné son monopole sur le placement de la main-d'œuvre: intégrant des services de placement privés, les municipalités et les entreprises doivent également s'adresser à l'ANEM pour toute vacance ou création d'emploi. L'ANEM poursuit sa modernisation afin d'améliorer son service public. De 1990 à 2004, tous les employeurs étaient obligés d'informer l'ANEM de toute vacance d'emploi. Aucune condamnation et aucune pénalité n'étaient toutefois imposées s'ils ne le faisaient pas. Depuis 2004, ils risquent désormais d'être condamnés ou pénalisés, sauf la fonction publique. Les vacances d'emploi pour les fonctionnaires sont publiées sur le site web de la direction de la fonction publique.

En plus de l'investissement public, l'agence a bénéficié d'un autre soutien financier pour la formation (France, UE et PNUD). L'agence occupe 3 097 personnes pour l'exécution de sa mission et offre ses services dans tout le pays. En dehors de sa mission classique, l'ANEM a également un nouveau programme pour l'emploi des jeunes depuis 2008.

Principale mission: placement des travailleurs

L'activité classique de l'ANEM consiste à placer les travailleurs en se basant sur l'offre et la demande d'emploi. Ses activités se sont accélérées, passant de 132 000 postes vacants en 2006 à 234 000 en 2010 avant de redescendre à 182 000 en 2011 (voir graphique A2.1 en annexe). Les demandes d'emploi ont également connu une augmentation

²⁹ Décret de 1986 sur la réorganisation de l'ANEM

³⁰ Présentation de l'ANEM à l'atelier de la Banque Mondiale, 2011

³¹ Loi n° 04-19 du 25 décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi qui permet au secteur privé de s'engager dans l'activité d'investissement, en particulier suite à la ratification de la convention 181 adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1997 et entrée en vigueur en 2000

au cours de la même période, passant de 96 000 demandeurs d'emploi en 2006 à 181 000 à la fin 2010. Le taux de placement a légèrement augmenté, de 73 % à 77 %. Ceci suggère donc qu'il reste un certain pourcentage de postes vacants non pourvus³². Cette mission classique de l'ANEM est relativement distincte d'autres programmes. Les demandeurs d'emploi sont placés aux postes vacants offerts par des employeurs, privés pour la plupart.

DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle)

En 2008, en plus de sa mission principale de placement sur le marché du travail, l'ANEM a également hérité de la gestion de programmes d'emploi pour les jeunes qui ont été formulés en tenant compte de la «politique nationale de l'emploi» (voir **TABLEAU 4.1** pour les programmes gérés par l'ANEM). Faisant suite à l'intégration du DAIP

TABLEAU 4.1 L'ANEM ET LES PROGRAMMES POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Programme	Nature	Durée	Rémunération	Observations
Le DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle), sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, se compose de trois branches distinctes.				
Contrat d'insertion des diplômés (CID)	Dispositif destiné aux primo-demandeurs diplômés de l'enseignement supérieur ou qui sont des techniciens supérieurs qui bénéficient d'une aide pour la priorité de recrutement durable dans le cadre de l'économie publique et privée	Secteur économique: 1 an Administration: 1,5 an	Diplômés universitaires: 15 000 DZD/mois Techniciens supérieurs: 10 000 DZD/mois La part patronale des cotisations de sécurité sociale est à charge de l'État.	Cette mesure remplace le contrat de pré-emploi (CPE) pour les diplômés.
Contrat d'insertion professionnelle (CIP)	Dispositif destiné aux jeunes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale et des centres de formation professionnelle (CFPA) (ou ayant suivi un stage d'apprentissage)	Entreprises de production: 1 an, non renouvelable Administration publique: 1 an, renouvelable	En entreprise: 8 000 DZD/mois Dans l'administration publique: 6 000 DZD/mois La part patronale des cotisations de sécurité sociale est à charge de l'État.	À la fin du CIP, l'ANEM peut proposer un contrat de travail aidé (CTA) au sein de l'entreprise. En cas de refus, la personne perd le droit à rester sous CIP.
Contrat de formation-insertion (CFI)	Dispositif destiné aux jeunes demandeurs d'emploi sans formation ni qualification; ces jeunes sont placés soit dans divers projets de travail initiés par les autorités locales, soit dans divers secteurs pendant la durée du projet, soit en formation auprès d'artisans	1 an, non renouvelable	Bénéficiaires de bourse: 4 000 DZD/mois durant leur formation auprès d'artisans + la rémunération correspondant à la fonction occupée s'ils sont placés dans un projet spécifique (les lois et réglementations en vigueur sont applicables dans ce cas)	
Contrat de travail aidé (CTA)	Proposé après la fin d'un des contrats cités ci-dessus (et parfois plus tôt si l'employeur est d'accord)	3 ans	Partage des coûts du travail entre l'État et l'employeur	

³² Il y a lieu de noter également qu'il existe des services privés de placement. Leur rôle est toujours marginal puisqu'ils traitent moins de 10 000 emplois par an. Tous les services privés doivent informer régulièrement l'ANEM de toutes les demandes et offres qu'ils ont enregistrées.

en 2008, l'ANEM est devenue une actrice importante pour soulager les tensions sur le marché du travail. Ses trois composantes – le contrat d'insertion des diplômés (CID), le contrat d'insertion professionnelle (CIP) et le contrat de formation-insertion (CFI) – confondues, le DAIP a fourni des contrats à 278 000 bénéficiaires en 2009, 273 000 bénéficiaires en 2010 et pas moins de 661 000 bénéficiaires en 2011. Selon les données officielles, le nombre de bénéficiaires en 2012 avoisinerait les 240 000, ce qui représente une baisse considérable par rapport à l'année précédente.

Une autre mesure – le contrat de travail aidé (CTA) – a également été mise en œuvre ces dernières années. La couverture de ce programme a augmenté au fil des années. Ainsi, en 2009, seuls 8 000 bénéficiaires pour les trois volets ont été en mesure d'obtenir un emploi officiel en 2010. Le volume a augmenté en 2011, passant à 24 000 personnes qui ont pu obtenir un contrat permanent au sein d'entreprises grâce à une contribution de l'État qui s'est engagé à subventionner les salaires pendant trois ans. En 2012, l'ANEM a enregistré environ 41 000 recrutements pour la mesure CTA, ce qui représente une amélioration de l'intégration « durable » des bénéficiaires du DAIP.

4.1.2 AGENCE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (ADS)

L'ADS a été créée en 1996³³. Son action principale est dédiée à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale et à la gestion de tous les programmes pour l'emploi en faveur des défavorisés – le contrat de pré-emploi (CPE), l'emploi salarié d'initiative locale (ESIL), les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO), et l'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG) – au titre du plan d'ajustement structurel. Ces programmes ciblent également l'insertion sociale de demandeurs d'emploi, en particulier de jeunes diplômés. Les programmes gérés par l'ADS incluent des mesures visant à favoriser à l'insertion des jeunes en ce sens que leur transition augmenterait leur employabilité lorsqu'ils terminent le programme. Il est établi que les personnes qui ont participé à l'un de ces programmes acquerront des compétences de travail et de l'expérience, ce qui renforcera leur capacité à être employé sur le marché du travail.

L'agence a son siège à Alger, 11 bureaux régionaux, 48 agences wilayales et 254 cellules de proximité de solidarité (CPS), soit une moyenne de quatre cellules par wilaya. Elle occupe au total 3 528 travailleurs (chiffre de 2012): 1 576 au niveau local (communes), 179 au niveau des wilayas (DAS) et 981 dans les unités de terrain (CPS). À l'instar de l'ANEM, l'ADS aide à soulager les tensions sociales sur le marché du travail, plusieurs programmes étant groupés sous le nom générique « dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS) » et « programme d'intégration des diplômés (PID) » (voir **TABLEAU 4.2**).

La mission classique de cette agence consiste à réduire la pauvreté. L'agence dirige plusieurs programmes auxquels contribuent toutes les communes (municipalités) ciblant les familles pauvres, dans la ligne d'âge de travail (16-65 ans). TUP-HIMO est un programme destiné à favoriser l'insertion de chômeurs ruraux, principalement auprès de chantiers d'utilité publique. L'ESIL et l'IAIG offrent une prime pour les travaux publics principalement dans les services publics et d'autres écoles publiques. Ils mènent également d'autres programmes communautaires pour les villages ruraux, parfois avec des assistances internationales.

En ce qui concerne les actions pour l'emploi, une tendance à la baisse a été observée au cours des trois dernières années pour les différents programmes de l'ADS (PID, DAIS, AIG, IAIG et TUP-HIMO). Malgré tout, le nombre de bénéficiaires reste supérieur à celui des différents programmes de l'ANEM (voir graphique A2.1 en annexe). En 2010, 48 000 ont bénéficié du PID. Ce chiffre a chuté à 42 000 en 2011 et 13 000 à la fin 2012. Le DAIS connaît une tendance similaire, passant de 90 000 bénéficiaires en 2010 à moins de 37 000 à fin 2012 après une légère hausse en 2011. L'IAIG reste attrayant puisqu'il est parvenu à attirer 252 000 bénéficiaires à la fin 2012. Il a toutefois fusionné avec le DAIS en 2012. TUP-HIMO suit une tendance similaire avec une baisse d'activité d'une année à l'autre. Le nombre d'emplois générés par les divers projets entrepris dans le cadre de ce programme grâce à cette mesure a été estimé à 33 000 en 2010, 24 000 en 2011 et 19 000 seulement en 2012.

TABLEAU 4.2 PROGRAMMES D'INSERTION SOCIALE

Programme	Nature	Durée	Rémunération	Observations
Les programmes d'insertion sociale développés par le ministère de la Solidarité nationale forment un instrument destiné à combattre la pauvreté et le chômage des jeunes. Axé vers un traitement social du chômage, il est géré par l'Agence de développement social au niveau national et mis en œuvre au niveau local par les départements wilayaux d'action sociale (DAS).				
Programme d'intégration des diplômés (PID)	Dispositif ciblant les jeunes diplômés universitaires et les techniciens sans revenus se trouvant dans une situation précaire ou souffrant d'un handicap. Second critère: être âgés de 19 à 35 ans et être sans revenus.	1 an, renouvelable une fois	Diplômés universitaires: 10 000 DZD/mois Techniciens: 8 000 DZD/mois + assurance sociale à charge de l'État	
Indemnité pour les activités d'intérêt général (AIG)	Son objectif est l'intégration sociale de personnes défavorisées en âge de travailler. Elle s'adresse aux catégories sociales qui n'ont pas de revenus.	1 an, renouvelable, mais peut être indéterminé en fonction des réalités locales	3 000 DZD/mois + assurance sociale à charge de l'État	
Programme d'activité d'insertion sociale (DAIS) remplace le programme ESIL (emplois salariés d'initiative locale) et l'indemnité pour les activités d'intérêt général (IAIG)	Cette mesure vise à placer des chômeurs, âgés de 18 à 59 ans, sans qualification, à des postes intérimaires sur des chantiers publics ou d'intérêt général lorsque des entreprises ou des administrations publiques en font la demande.	2 ans, renouvelable deux fois	6 000 DZD/mois + assurance sociale à charge de l'État	Le dispositif ESIL est intégré sous ce nouveau label. IAIG est également intégré sous ce label depuis mars 2012.

4.2 SERVICES PUBLICS D'AIDE À LA CRÉATION DE MICRO-ENTREPRISES

Trois agences (ANSEJ, CNAC et ANGEM) sont associées à l'aide à la création d'activités en encourageant l'esprit d'entreprise, non seulement parmi les jeunes, mais aussi parmi d'autres groupes sociaux. La mission initiale de la CNAC est l'indemnisation des salariés ayant perdu leur emploi pour raison économique dans le cadre du plan d'ajustement structurel et, au cours des années 1990, de l'ADS. Plus de 400 000 salariés ont perdu leur emploi, principalement auprès d'entreprises publiques. Cette agence a été transformée de façon à soutenir l'esprit d'entreprise en 2011. Le financement par microcrédit est toujours axé sur la réduction de la pauvreté. Ce programme était hébergé par l'ADS. Ce n'est qu'au cours des années 2000 que la mission de microfinancement a conduit à la création d'une agence: l'ANGEM.

Ces agences sont à présent configurées avec un siège à Alger, quelques agences régionales et au minimum 48 agences locales couvrant l'ensemble de l'Algérie. Depuis 2011, ces trois agences fonctionnent suivant un même mode opératoire afin d'octroyer des fonds pour la création d'activités, la génération d'emplois et une distinction en fonction du montant des crédits et des groupes d'âge. Les crédits peuvent être passés de deux façons: (i) un financement mixte: apport personnel (70 %) et aide sans intérêt de l'agence (30 %); et (ii) un financement triangulaire: apport personnel (1 % ou 2 %), aide sans intérêt de l'agence (28 % ou 29 %) et prêt bancaire avec

taux d'intérêt (70 %). Le prêt bancaire est garanti par un fonds créé par l'État et la contribution personnelle des bénéficiaires au fonds est fixée dans ce cas à 1 % des crédits octroyés. Chaque agence développe également d'autres programmes spécifiques attrayants. Les prêts sans intérêt de l'agence constituent un avantage, mais ils doivent être remboursés après les prêts avec intérêts des banques.

4.2.1 AGENCE NATIONALE DE SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES (ANSEJ)

L'ANSEJ a été créée en 1996³⁴. Elle soutient l'emploi des jeunes et vise à encourager la création et l'expansion des activités de production de biens et de services par les jeunes entrepreneurs à travers le programme de micro-entreprise. L'ANSEJ a pour missions principales:

- de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement;
- de financer des projets initiés par des jeunes entrepreneurs;
- d'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes.

L'ANSEJ était opérationnelle deux années plus tard³⁵. La promotion de micro-entreprises est accompagnée par une série d'avantages³⁶ pendant une période de trois ans, voire plus, notamment une exemption fiscale de l'impôt sur le revenu, de l'impôt des sociétés, du forfait et de la taxe foncière. Les micro-entreprises sont également exemptes des droits de transfert et des droits d'enregistrement pour tous les équipements importés.

Tous les dispositifs offerts par cette agence sont présentés sur l'internet³⁷ à l'attention des jeunes promoteurs. En Algérie, la notion de «jeune» est étendue aux personnes âgées de 19 à 35 ans, voire 40 ans dans le cas des dirigeants d'entreprise³⁸. Cette exigence d'âge est soutenue par une qualification et/ou un savoir-faire reconnu. Afin de mener son programme à bien, l'ANSEJ occupe actuellement 1 942 personnes, dont 526 femmes. Pour les crédits, le modèle à deux fonds est proposé: soit un financement mixte, soit un financement multilatéral avec un maximum respectivement de 5 millions DZD (et un apport personnel de 2 %) et de 10 millions DZD (avec un apport personnel de 1 %). D'autres programmes spécifiques sont proposés tels qu'un prêt pour l'achat d'un véhicule-atelier (par exemple pour les plombiers ou les électriciens) ou un prêt pour la location d'un cabinet collectif (par exemple, groupe d'avocats ou d'architectes).

S'agissant de la mise en œuvre, l'ANSEJ a enregistré des hauts et des bas depuis sa création (voir graphique A2.2 en annexe). En 1998, l'ANSEJ n'a financé que 7 279 projets. Elle a ensuite enregistré une hausse en 2000, portant à 10 000 le nombre de projets, mais elle a régressé ensuite pour passer à 6 700 projets en 2004. De 12 000 projets en 2005, le nombre a doublé en 2009 pour atteindre 24 869 projets et a dépassé les 30 000 projets à partir de 2010. Grâce aux dispositifs offerts après le Printemps arabe, le nombre de projets financés est passé à 42 621 en 2011 et a encore augmenté en 2012 pour atteindre 62 812 projets. Le nombre réel d'emplois créés par ces micro-entreprises n'est pas encore connu. Selon les estimations, il devrait être de 2,5 emplois par projet, soit un total estimé de 164 530 nouveaux emplois créés en 2012. Le multiplicateur est censé être une moyenne d'emplois créés par projet. Afin d'avoir une image fiable de ces emplois, il faudrait procéder à un contrôle et une évaluation réguliers des projets, ce qui n'a toutefois pas encore été fait.

4.2.2 CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE CHÔMAGE (CNAC)

La CNAC a été créée en 1994³⁹ avec pour objectif d'atténuer les coûts sociaux du plan d'ajustement structurel. Elle a pour principale mission d'indemniser les travailleurs licenciés pour des raisons économiques. Cette mission initiale est toujours valable, mais le nombre de personnes au chômage bénéficiant de l'allocation de la CNAC aujourd'hui est très limité. L'Agence est dotée d'une solide enveloppe budgétaire.

Elle a étendu ses activités à l'aide à la création d'activités économiques. Depuis 2003⁴⁰, à l'instar de l'ANSEJ, elle aide les travailleurs licenciés, âgés de 35 à 50 ans, à créer des activités dans le domaine des biens et des services. Depuis le Printemps arabe⁴¹, le programme est ouvert à tous les chômeurs âgés de 30 à 50 ans. Il ne se limite plus exclusivement aux personnes ayant perdu leur emploi et se retrouvant au chômage. Auparavant, l'agence n'était

34 Arrêté exécutif n° 96296 du 8 septembre 1996 établissant et déterminant le statut de l'Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes, modifié et complété par l'arrêté exécutif n° 98231 du 13 juillet 1998 et l'arrêté exécutif n° 03288 du 6 septembre 2003

35 Décret exécutif n° 96-296 du 8 septembre 1996 établissant et déterminant le statut de l'ANSEJ, modifié et complété par le décret exécutif n° 98-231 du 13 juillet 1998, et l'arrêté exécutif n° 03-288 du 6 septembre 2003

36 Ordonnance n° 96-31 du 30 décembre 1996 portant loi de finance, 1997, modifiée et complétée par la loi n° 3-22 sur la loi de finance de 2004

37 Voir www.ansej.org.dz

38 Décret exécutif n° 03-290 du 6 septembre 2003 fixant les conditions et le niveau d'aide apportée aux jeunes promoteurs

39 Arrêté exécutif n° 94188 du 6 juillet 1994 portant statut de la Caisse d'assurance-chômage

40 Décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans (JORA n° 84 du 31 décembre 2003)

41 Décret présidentiel n° 10-156 du 20 juin 2010 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans (JORA n° 39 du 23 juin 2010)

accessible qu'à ses bénéficiaires qui étaient des travailleurs licenciés pour des raisons économiques. Depuis 2011, le programme d'aide à la micro-entreprise de la CNAC est ouvert à tous les chômeurs d'Algérie.

L'agence offre les deux possibilités de financement (mixte et triangulaire) susmentionnées. L'unique différence avec ANSEJ est le groupe d'âge. La CNAC propose, par ailleurs, aussi un programme de formation spécifique concernant l'employabilité au sein de ses clubs. Son organisation reste inchangée: son siège principal est établi à Alger et elle dispose de 13 agences régionales et 48 agences locales dans chaque wilaya. Elle a renforcé récemment son personnel (près de 1 000 personnes employées), engageant plus de 200 personnes en 2011 afin d'exécuter sa nouvelle mission sans abandonner sa mission traditionnelle, à savoir l'indemnisation des travailleurs licenciés pour raisons économiques.

Concernant l'exécution, la CNAC a financé 18 490 projets en 2011 et 34 801 projets, soit près du double, à la fin 2012. Le nombre d'emplois générés par ces projets en 2012, mesuré avec la même méthode que celle appliquée par l'ANSEJ, est estimé 87 000, ce qui donne un ratio de 2,5 emplois par projet financé. Tant la CNAC que l'ANSEJ déclarent que seules 1,5 % des micro-entreprises ont éprouvé des difficultés à rembourser les prêts bancaires. Malgré les hauts et les bas enregistrés dans la mise en œuvre des deux programmes (ANSEJ et CNAC) et l'évolution des micro-entreprises et des emplois créés depuis 1998, nous observons une tendance positive après 2008 qui montre qu'un nombre croissant d'entreprises a été financé et un nombre croissant d'emplois a été créé au cours des dernières années (graphique A2.2 en annexe).

4.2.3 AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DU MICROCRÉDIT (ANGEM)

L'ANGEM a été créée en 2004⁴². Comme indiqué précédemment, sa principale mission consiste à réduire la pauvreté en mettant un microcrédit à la disposition des pauvres. Le microcrédit a été introduit par l'État à la fin des années 1990. Le système réglementaire du microcrédit, établi et mis en œuvre par le gouvernement en 1999, concorde à première vue avec l'idée de promouvoir les petites activités économiques, à savoir «le travail indépendant, le travail à domicile, la petite entreprise, l'artisanat et les services jusqu'à la limite de la micro-entreprise». En participant activement à la promotion de l'emploi, «le microcrédit est conçu comme un instrument pour combattre le chômage et la pauvreté». Concernant la création d'activités et d'emplois, le microcrédit aurait pour effet de réduire le chômage, de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'éliminer progressivement l'économie informelle⁴³.

À l'instar de l'ADS, cette agence a son siège principal à Alger, ainsi que 10 bureaux régionaux, 49 bureaux de coordination locale (au niveau du wilaya) et 549 unités d'appui. En 2012, l'agence pour l'emploi occupait 1 825 travailleurs, dont 634 femmes. Avant le Printemps arabe, l'ANGEM a développé deux programmes fournissant des fonds «sans intérêt»: (i) pour acheter des matières premières; et (ii) pour créer une activité, pas nécessairement une entreprise (par exemple, une activité domestique pour les femmes). Après le Printemps arabe, un changement est intervenu dans son programme. Elle s'est alignée sur le modèle de l'ANSEJ avec un financement mixte et un financement triangulaire avec un plafond compris entre 100 000 DZD et 1 million DZD. Quoi qu'il en soit, sa mission classique perdure, à savoir mettre des fonds à la disposition de personnes pour l'acquisition de matières premières. Tel est l'essentiel de son activité. Selon les données de l'agence, une augmentation constante de l'activité est enregistrée pour les deux types de financement «sans intérêt», tant pour l'acquisition de matières premières que pour la création d'une activité (projet). La majorité des fonds concerne la première catégorie.

Commençant avec moins de 4 000 crédits en 2005, l'ANGEM a connu une évolution très positive après 2008 dans le nombre d'entreprises financées (graphique A2.2 en annexe). Elle a atteint le seuil de 451 608 projets à la fin 2012, dont près de 423 000 étaient destinés à l'achat de matières premières pour des activités domestiques. En ce qui concerne l'emploi, il n'existe pas d'évaluation précise. Selon les estimations, le multiplicateur serait de 1,5 emploi/crédit. Depuis sa création jusqu'à ce jour, l'agence aurait généré près de 680 000 emplois. Plus de la moitié (56 %) de ce chiffre a été réalisée après le Printemps arabe.

Ces cinq institutions sont les principales actrices sur le marché du travail, chacune ayant des fonctions, des programmes et des groupes cibles différents. À toutes fins de clarification, le **TABLEAU 4.3** résume les informations communiquées pour chacune de ces cinq institutions du marché du travail et leurs dispositifs. Selon les sources officielles, elles ont contribué à 72 % des emplois générés en 2011, tandis que les trois agences spécialisées dans la microfinance (ANSEJ, CNAC et ANGEM) ont contribué, à la fin 2011, à 15 % de la génération d'emplois. Rappelons toutefois qu'à ce jour aucun contrôle et aucune évaluation n'ont été menés auprès des bénéficiaires à la fin des programmes. La prudence est donc de mise lors de la prise en considération de ces chiffres, le nombre d'emplois créés pouvant être gonflé ou se composer d'emplois temporaires, sans suivi.

⁴² Décret exécutif n° 04.14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'Agence nationale de gestion du microcrédit

⁴³ Ibid.

TABLEAU 4.3 INSTITUTIONS ET DISPOSITIFS PRÉSENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Agence, ministère concerné et principale structure organisationnelle	Fonctions et services, groupes cibles et nombre de bénéficiaires (2012)
<p>Agence nationale de l'emploi (ANEM), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale L'ANEM, réorganisée en 2006, couvre la totalité du pays avec 7 départements centraux, 11 centres régionaux (AREM), 48 antennes dans les wilayas et 167 antennes locales (ALEM) L'ANEM emploie 3 097 personnes www.anem.dz</p>	<p>Aide à la recherche d'emploi, informations sur le marché du travail. Cible principale: les jeunes chômeurs. Depuis 2008, mise en œuvre des quatre composantes du DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle) en faveur des jeunes: ■ CID: contrat d'intégration d'un an pour les diplômés universitaires; ■ CIP: contrat d'intégration professionnelle d'un an pour les diplômés de l'enseignement secondaire/technique; ■ CFI: contrat de formation-insertion d'un an pour les demandeurs d'emploi non qualifiés; ■ CTA: contrat de travail subventionné de trois ans au terme de l'un des contrats décrits ci-dessus. En 2010, l'ANEM a enregistré au total 234 000 offres d'emplois et 181 000 demandeurs d'emploi, avec un taux de placement de 77 %. En 2012, 240 000 personnes au total (dont 44 % de femmes) ont bénéficié de l'une des trois premières composantes. La dernière composante a profité à 41 000 personnes.</p>
<p>Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale Créée en 1996, l'ANSEJ couvre la totalité du pays avec 1 siège, 11 centres régionaux et 48 antennes dans les wilayas L'ANSEJ emploie 1 942 personnes, dont 526 femmes www.ansej.org.dz</p>	<p>Soutien à l'emploi des jeunes par la création et l'expansion de micro-entreprises par de jeunes entrepreneurs (les services comprennent des conseils commerciaux, des formations, des crédits et subventions, des exonérations fiscales et le suivi des micro-entreprises). L'ANSEJ propose les services prévus par le Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ). Cible principale: les jeunes de 19 à 35 ans (limite fixée à 40 ans). Deux modes de financement: ■ financement mixte: 70 % de contribution personnelle, 30 % de crédit sans intérêts; ■ financement multilatéral/triangulaire: 1-2 % de contribution personnelle, 70 % de prêt bancaire et 28-29 % de subvention par l'agence. Financement à hauteur de 5-10 millions DZD, prêts supplémentaires pour les véhicules professionnels (électriciens, plombiers) et la location de locaux pour constituer des cabinets (avocats, architectes). Nombre de projets financés: 30 000 en 2010, 42 621 en 2011 et 62 812 en 2012. Sur la base d'un rapport de 2,5 emplois par projet, on estime que 164 530 emplois ont été créés en 2012.</p>
<p>Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale Créée en 1994, la CNAC couvre la totalité du pays avec 1 siège, 13 centres régionaux et 48 antennes dans les wilayas Le nombre total de salariés n'est pas disponible, mais estimé à près de 1 000 www.cnac.dz</p>	<p>Allocations de chômage versées aux 400 000 travailleurs licenciés du secteur public dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Depuis 2013, soutien actif à la création de très petites entreprises pour les 30-50 ans. La seule différence avec l'ANSEJ est que ses bénéficiaires sont plus âgés, et la CNAC a également développé le même mode de financement. Nombre de projets financés: 18 490 projets en 2011 et 34 801 projets en 2012. Sur la base d'un rapport de 2,5 emplois par projet, on estime que 87 000 emplois ont été créés en 2012.</p>

Agence, ministère concerné et principale structure organisationnelle	Fonctions et services, groupes cibles et nombre de bénéficiaires (2012)
<p>Agence de développement social (ADS), ministère de la Solidarité nationale Créée en 1996, l'ADS couvre la totalité du pays avec 1 siège, 11 centres régionaux, 48 directions de l'action sociale (DAS) dans les wilayas et 254 cellules de proximité de solidarité (CPS) L'ADS emploie 3 528 personnes www.ads.org.dz</p>	<p>Lutte contre la pauvreté, programmes en faveur de l'emploi des personnes défavorisées (CPE, ESIL, TUP-HIMO, IAIG), programmes d'inclusion sociale (PID, AIG, DAIS). Cible principale: les familles défavorisées et rurales en âge de travailler (16-65 ans), les principaux segments défavorisés de la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ TUP-HIMO: programme en faveur de l'emploi s'adressant aux chômeurs dans les zones rurales. ■ ESIL et IAIG: allocations en faveur des chômeurs dans les services sociaux et les écoles, et les programmes communautaires dans les villages ruraux. ■ DAIS: remplace les programmes ESIL et IAIG, emploi temporaire d'une durée de deux ans renouvelable à deux reprises (travaux publics) pour les chômeurs non qualifiés de 18 à 59 ans. ■ PID: programme d'un an (renouvelable une fois) pour les diplômés; s'adresse aux jeunes de 19 à 35 ans sans revenus, en situation précaire ou handicapés. ■ AIG: allocation en faveur de travaux publics et de services à la communauté, emploi temporaire d'une durée d'un an, renouvelable, pour les personnes sans revenus. ■ CPE: contrat de pré-emploi. <p>En 2012, le PID a bénéficié à 13 000 personnes, le DAIS à 36 000, l'IAIG à 252 000 et le TUP-HIMO à 19 000 personnes.</p>
<p>Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), ministère de la Solidarité nationale Créée en 2004, l'ANGEM couvre la totalité du pays avec 1 siège, 10 centres régionaux, 49 antennes dans les wilayas et 549 unités de soutien L'ANGEM emploie 1 825 personnes, dont 634 femmes www.angem.org.dz</p>	<p>Soulage la pauvreté par des microcrédits accordés aux personnes défavorisées, fait reculer l'exclusion sociale, l'économie informelle et le chômage. Les microcrédits sont considérés comme des instruments utiles pour financer le travail indépendant, le travail à domicile, les petites entreprises et l'artisanat à l'initiative des personnes défavorisées. Avant le Printemps arabe, l'ANGEM proposait un financement sans intérêts pour l'achat de matières premières et la création d'une activité économique (sous la forme d'une entreprise ou non). À l'heure actuelle, elle a aligné son mode de financement sur le modèle de financement mixte et triangulaire de l'ANSEJ et elle inclut les services proposés par le Fonds national de soutien au microcrédit. Montant du financement: entre 100 000 DZD et 1 million DZD. Nombre de prêts accordés entre 2005 et 2012: 451 608 projets, dont près de 423 000 pour l'achat de matières premières en vue d'activités à domicile. Sur la base d'un rapport de 1,5 emploi par projet, on estime que 680 000 emplois ont été créés par l'ANGEM entre 2005 et 2012.</p>

5. PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les informations dont nous disposons sur le marché de l'emploi sont extraites des données publiées par l'administration en 2011⁴⁴ et des résultats de l'EFT. De nombreuses autres actions soutiennent l'esprit d'entreprise, non seulement au niveau de l'employabilité des jeunes et des femmes mais aussi dans l'économie verte (GIZ, 2012). De même, il existe un programme de l'ANEM, soutenu par le PNUD, qui cible l'employabilité des primo-demandeurs d'emploi et un programme de Nations unies sur l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes (2012) pour lesquels il est prévu de réaliser des études (aucun résultat non publié à ce jour).

Les données extraites des sources administratives montrent les efforts fournis par l'État pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage. Aucune évaluation complète n'a encore été effectuée à ce jour⁴⁵. Les interventions de l'État ont certainement eu une incidence sur le marché du travail et dès lors aussi sur le taux de chômage, mais en l'absence d'évaluation d'impact, exécutée dans le respect des normes techniques et scientifiques, il n'est pas facile de discuter de la relation entre l'intervention de l'État (selon les sources administratives) et le niveau de chômage en Algérie (selon l'EFT). La présente discussion est donc une première dans ce domaine. Nous avons, par ailleurs, également invité un panel de hauts responsables à se prononcer sur l'avenir des programmes actifs du marché du travail (PAMT).

5.1 CONTRADICTION APPARENTE DES STATISTIQUES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les constatations que nous avons faites en nous basant sur les données extraites d'études et des sources administratives ouvrent la voie vers une discussion critique concernant la visibilité de marché du travail.

CONCERNANT L'ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

Les données de l'EFT nous ont permis d'observer une reprise du taux de natalité, un faible taux global d'activité, encore réduit par l'emploi des femmes, un taux élevé de chômage des jeunes, en particulier dans la gent féminine et chez les diplômés dans les villes, et une inadéquation entre la formation et l'emploi.

Les résultats de l'EFT sont plutôt limités. Ils ne portent que sur une semaine de l'année (semaine durant laquelle se déroule l'enquête, en octobre, c'est-à-dire en automne) et un échantillon de 15 000 ménages sur un total de 6 millions en Algérie. Ce cliché du marché du travail n'est pas suffisant pour illustrer la dynamique du marché du travail et ne tient pas compte de l'intensité du travail saisonnier, en particulier dans l'agriculture. La mesure des forces de travail dans les zones rurales requiert des outils spécifiques adaptés aux activités saisonnières et au travail à au temps partiel. Voilà pourquoi l'emploi des femmes dans les régions rurales n'est pas analysé correctement.

Le petit échantillon a également fourni une mauvaise image de la réalité. Sans données détaillées sur l'économie, il n'est pas possible d'analyser le système de production: nous ne disposons d'une vaste image que pour cinq secteurs d'activité principaux. Les données relatives à l'emploi informel ne sont également que des approximations. L'interconnexion entre l'emploi formel et l'emploi informel n'est pas visible. Enfin, l'accès aux données de l'EFT est strictement interdit, et cette interdiction date de plusieurs années. Autrement dit, nous ne pouvons examiner les caractéristiques de la main-d'œuvre qu'à travers les variables que les autorités algériennes jugent bon de diffuser.

La mesure du taux de chômage est une question brûlante. En 2011, l'Algérie comptait 1 million de chômeurs pour 6 millions de ménages. Tandis que l'on affirme, de sources administratives, que près de 2 millions d'emplois ont été créés, en réalité, il se peut que cette affirmation ne fasse référence qu'au nombre de mesures d'emploi temporaire mises en œuvre pour 2 millions de chômeurs. Si ces chômeurs sont comptés automatiquement en tant que «salariés» après avoir pris part à des programmes de l'État, dans ce cas, nous avons en réalité près de 3 millions de chômeurs. Le taux de chômage approcherait alors les 23 % pour 2011. Compte tenu de la nature temporaire des mesures et de l'absence de contrôle et de garantie d'emplois stables/réguliers à la fin des programmes, les chiffres ne sont pas fiables bien que le gouvernement affirme que le taux de chômage devrait être inférieur à 10 %.

Enfin, l'EFT a le mérite d'exister, mais elle n'est conçue ni pour évaluer l'efficacité des politiques de l'emploi ni pour mesurer leur incidence sur le marché du travail.

⁴⁴ Toutes les tentatives visant à obtenir des données précises se sont révélées infructueuses suite à l'embargo imposé par les autorités sur la diffusion d'informations autres que les données officielles.

⁴⁵ Dans les années 2000, des évaluations ont été effectuées par le Conseil national économique et social et par la Banque mondiale.

CONCERNANT LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

Les données administratives relatives à l'emploi sont tirées des comptes de résultats des agences. Les 2 millions d'emplois nouveaux créés ne sont qu'une estimation qui ne peut pas être vérifiée sur le terrain. La tenue d'une comptabilité est certes importante, assurément pour prévoir la dotation en personnel et le budget destiné à la consommation, mais il existe clairement une confusion entre les données de contrôle et les données d'évaluation. Les sources administratives sont les plus représentatives lorsqu'il s'agit de refléter l'effort de gestion sur la série de projets, mais pas les flux de moyens financiers mis à disposition.

Il semble que les emplois aient été essentiellement générés par le système de microcrédit. Ces «emplois» sont les meilleurs marchés, puisqu'ils ne prenaient en considération que la fourniture de dinars pour acheter des matières premières sans inscription ou affiliation officielle à un système de protection sociale. Les données administratives incluent également une «double comptabilité». Afin de bénéficier des avantages des programmes ANSEJ, CNAC ou ANGEM, les personnes concernées doivent d'abord s'inscrire auprès de l'ANEM. Ces inscriptions doivent être renouvelées chaque trimestre. Ainsi, une même personne accumule quatre inscriptions par an auprès de l'ANEM et si le financement est accordé par une agence, cette même personne est également enregistrée en tant que nouvel emploi créé pour elle-même, ainsi que pour deux autres personnes (selon que le multiplicateur utilisé est 2,5 ou 1,5) qui doivent, elles aussi, être enregistrées auprès de l'ANEM.

Il n'existe pas d'identification statistique individuelle en Algérie. Il n'est donc pas possible de suivre le parcours d'une personne si celle-ci passe d'une agence à l'autre pour introduire une demande, hormis sur la base de déclarations personnelles. Ces agences sont censées disposer d'un registre national permettant de tenir des statistiques en termes de faillite, de changement d'activité, de localité ou de remboursement. À ce jour, aucune information n'est publiée sur les personnes qui ont déjà remboursé leurs emprunts bancaires ou l'agence de crédit ou sur le taux de mortalité des projets financés.

Et pourtant, nous disposons d'un système de contrôle qui permet de déterminer si une même personne introduit une demande auprès de l'une ou trois des agences ci-dessus. Ce système passe par le service de l'immatriculation des entreprises auprès du Centre national du registre de commerce, de l'Administration fiscale et de la Caisse nationale de sécurité sociale. Ces trois organismes appliquent cependant aussi des systèmes d'identification différents. En conclusion, il n'existe aucun système adéquat permettant de suivre le nombre de contrats de travail temporaires qui deviennent permanents à la fin du programme.

Les agences procèdent, d'une manière générale, en cumulant leurs données afin d'établir une rétrospective pour chaque trimestre (sur un an) ou sur une base annuelle depuis leur existence. Elles ne tiennent pas compte des résultats des financements. Un suivi n'est assuré que jusqu'au moment où les fonds sont entièrement remboursés. Ce taux est lui aussi inconnu. À partir du moment où il est sorti du programme, rien n'interdit à un intéressé de poser sa candidature pour un autre programme en sachant très bien que la communication entre les agences et entre les instances gouvernementales est faible.

En résumé, ces deux sources ne permettent pas d'avoir un éclairage mutuel, mais ne fournissent qu'une prévisualisation des informations sur le marché du travail pour autant qu'elles soient conformes aux attentes des autorités algériennes. Comme nous l'avons signalé, chaque source a sa propre logique et ses propres limitations. Afin de pouvoir évaluer ces programmes, nous avons interrogé (par courriel) un panel d'experts, parfaitement au courant des questions relatives aux marchés du travail et aux programmes en faveur du travail des jeunes. Il s'agit respectivement d'anciens directeurs d'agences, de hauts fonctionnaires, d'experts travaillant pour le compte d'agences des Nations unies ou de fonctionnaires toujours en poste dans l'une de ces agences. Leurs avis ont été anonymisés aux fins de notre analyse thématique.

5.2 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ACTIFS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Des PAMT ont été mis en œuvre partout dans le monde. L'Algérie n'est pas une exception. Mis en œuvre par l'Algérie, et notamment par les trois agences examinées ci-dessus, à partir de 1989, suite à la révolte des jeunes (octobre 1988)⁴⁶, les «programmes en faveur de l'emploi des jeunes» en Algérie ont traversé trois phases historiques. Seul le programme en faveur de la jeunesse de l'ANEM remonte à 2009.

⁴⁶ Il s'agissait de la première insurrection des jeunes en Algérie qui a conduit au renversement du gouvernement/Front de libération nationale (FLN) d'obédience socialiste en place. C'est pour cette raison que les autorités algériennes n'hésitent pas à dire que l'Algérie a connu son Printemps arabe en octobre 1988. Un système politique multipartite et une économie ouverte ont été instaurés depuis lors, laissant plus de place au secteur privé. Ce résultat n'a malheureusement pas duré et l'Algérie a traversé une «décennie noire», se retrouvant seule à devoir faire face au terrorisme international.

Entre 1989 et 1996, les programmes avaient pour vocation de répondre aux demandes des jeunes, de soutenir les réformes économiques et enfin de surmonter les effets du plan d'ajustement structurel. Il s'agissait d'une phase d'improvisation, d'une mesure d'urgence. Le gouvernement a réorganisé l'ANEM en 1990, créé une agence (CNAC, en 1994) pour soutenir les travailleurs licenciés lors de la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel et instauré l'ADS en 1994 pour lutter contre la pauvreté en fournissant un filet de sécurité suite à la création de plusieurs associations destinés à stimuler l'emploi des jeunes, notamment le ministère de la Jeunesse et des Sports et des initiatives au niveau local avec le programme ESIL. L'ANSEJ fut également créée en 1996, mais elle ne sera active qu'en 1998. L'objectif n'était pas réellement de créer des emplois, mais bien de lutter contre les licenciements, de fermer les entreprises non viables et de favoriser l'entrée de l'Algérie sur le marché libre du travail. Depuis l'introduction d'un salaire minimum garanti, l'État fixe uniquement le salaire minimum et les entreprises arrêtent le salaire dans les négociations et les conventions collectives.

Entre 1997 et 2007, les programmes sont revus dans le but de promouvoir l'emploi et de lutter contre le chômage. Le programme d'ajustement structurel vient de toucher à sa fin. De nouvelles élections présidentielles sont organisées après une longue période de turbulence politique. L'ANSEJ est réactivée et finance les micro-entreprises. L'ADS innove avec le financement par microcrédit et le développement communautaire. Le microcrédit est détaché de l'ADS et est confié à une agence autonome, l'ANGEM, en 2004.

Dans un premier temps, l'ANEM est confrontée à une très forte demande, mais une offre de main-d'œuvre très limitée. Il était même prévu de modifier son statut. En 2006, son monopole concernant les placements a été confirmé. Le gouvernement lance un programme de modernisation de la gestion de la fonction publique nationale. Parallèlement, la direction de l'emploi est passée sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale. Les effets sur le marché du travail sont faibles, en dehors d'une baisse du taux de chômage qui est observée par l'EFT. Au cours d'une réunion de haut niveau tenue en octobre 2007, le président attire l'attention sur la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi. Nous pouvons dire qu'au cours de cette période l'expérience des agences est relativement bonne.

Depuis 2008 jusqu'à ce jour, une troisième génération de PAMT, relativement mûre, a été lancée. La direction de l'emploi, avec ses trois agences, à savoir l'ANEM, l'ANSEJ et la CNAC, relève à nouveau du ministère de l'Emploi. Une politique nationale de l'emploi a été rédigée en 2008 afin de fixer l'orientation des politiques et adoptée dans le cadre du programme quinquennal 2010-14. L'objectif principal était de réduire le chômage en deçà de 9 % d'ici à 2013 suite à la création de 3 millions de nouveaux emplois. Le DAIP, avec ses trois composants et son programme aidé, a été créé et intégré au sein du service public de l'emploi (ANEM). Le ministre de la Solidarité nationale a poursuivi ses activités avec l'ADS et l'ANGEM pour les microcrédits, justifiant ainsi sa mission de lutte contre la pauvreté.

5.3 ÉVALUATION QUALITATIVE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Afin d'examiner l'avenir des politiques de l'emploi, nous nous sommes entretenus avec des experts de divers profils. Ces personnes vont du fonctionnaire public au représentant de la société civile en passant par d'anciens hauts fonctionnaires à la tête des agences et des représentants des partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales). Notre analyse examine les politiques sous quatre angles: les avantages des programmes, les bonnes pratiques, les mesures à revoir et la nécessité d'avoir une politique nationale du marché du travail. Afin de respecter la déontologie dans l'analyse du contenu des entretiens, nous attribuons aux membres du panel interrogés des fonctions différentes sans la moindre remarque de notre part. Ces fonctions ne sont étayées par aucun justificatif, étant donné que les experts formulent leurs déclarations à partir de leur fonction officielle actuelle ou de leur ancienne fonction officielle. Cette évaluation fournit différents points de vue qui sont discutés à un haut niveau politique. Après cette présentation, nous exprimerons notre propre point de vue dans la partie consacrée aux conclusions et recommandations politiques.

COMMENT CES PROGRAMMES SONT-ILS CONSIDÉRÉS?

Les avis publics exprimés concernant l'évaluation de ces programmes représentent trois points de vue différents.

- Les programmes sont essentiels et doivent être maintenus comme tels.
- Les programmes doivent être révisés.
- Une nouvelle approche des politiques de l'emploi doit être conçue.

Les programmes doivent être maintenus

Le maintien se justifie parce qu'«ils fournissent une réponse concrète à un problème réel de chômage, en particulier parmi les jeunes. Ils ne sont donc pas seulement une source de revenus pour les chômeurs – et leurs familles dans la plupart des cas –, mais aussi une source de dignité, de respect et d'estime de soi. Ils contribuent fortement à l'insertion sociale des bénéficiaires, étant donné que l'emploi reste le moyen primaire permettant de satisfaire d'autres besoins. Pour les primo-demandeurs d'emploi, il s'agit de leur premier contact avec le monde du travail. En plus d'influencer leur parcours de carrière (le premier contact), il peut aussi avoir une influence considérable sur leur future attitude face à la valeur du travail (au minimum à court et peut-être à moyen terme)». D'autres personnes interrogées soulignent le fait que le programme a créé «des réseaux qui offrent l'avantage de couvrir une grande partie du territoire national». Un tel réseau offre une infrastructure d'emploi qui permet de développer des programmes pour «une activité domestique, des travaux rémunérés [...] ainsi que l'esprit d'entreprise». Les programmes pourraient même constituer «un réservoir pour les PME de demain» et contribuer à «réduire les activités informelles».

Les programmes doivent être révisés

Contrairement au premier expert, un deuxième expert souligne la nécessité de garantir «des emplois permanents pour les chômeurs» et de renforcer la «relation entre la formation professionnelle et le marché du travail». Il doute également que les programmes soient suffisants compte tenu de «l'envergure du problème du chômage des jeunes». Il déplore enfin un «manque d'emploi réel dans la fonction publique et d'instruments d'observation du marché du travail».

Une nouvelle approche s'avère nécessaire

Enfin, le troisième expert s'interroge: «À qui profite les programmes? Le gouvernement achète la paix sociale en redistribuant une partie de la rente (énergétique), tandis qu'il apaise les bénéficiaires en leur administrant simplement un analgésique.» Concernant l'utilisation politique de ces mesures, il n'y aurait pas «d'avantage mesurable, étant donné que ces programmes ne tiennent compte ni des besoins du marché ni de la main-d'œuvre au niveau local. Les divers programmes sont davantage axés sur la politique non économique».

Il est vrai que les programmes ne créent que des emplois temporaires et qu'aucune information n'est disponible sur leur incidence à long terme ou sur leur permanence. Ils ne traitent donc pas les problèmes sous-jacents de l'économie réelle et ne soutiennent pas sa capacité à créer des emplois, mais postposent plutôt les véritables problèmes.

DÉTERMINATION DES BONNES PRATIQUES

Les experts ne sont pas unanimes sur les mesures mises en œuvre qui peuvent être qualifiées de bonnes pratiques. Deux positions diamétralement opposées peuvent être identifiées dans le groupe. Pour certains experts, certaines des mesures actives et passives représentent les «bonnes pratiques». Pour d'autres, ces mesures se ressemblent assez fort, voire se dupliquent «au point qu'il n'est pas possible de les distinguer ou d'effectuer une évaluation ou une analyse de leur efficacité».

La plupart des mesures représentent des exemples de bonnes pratiques

Qu'elles soient actives ou passives, ces mesures constituent un mécanisme important pour réguler le marché du travail. Les trois agences permettant de créer des activités sont le plus souvent citées comme étant les «bonnes pratiques» pour promouvoir l'économie. Pour certains experts, «c'est l'ANGEM qui obtient les meilleurs résultats». Pour d'autres, «il s'agit tout d'abord des programmes de formation professionnelle de l'ANSEJ, puis ceux de l'ANGEM». D'autres enfin ont mentionné «le programme de la CNAC qui apparaît plus dynamique», étant donné que selon les données qu'elle communique, cette agence finance des micro-entreprises au cours des deux dernières années. Il est toutefois souligné également que la mesure passive de l'ANEM peut être considérée comme une bonne pratique parce que «la composante renforcée de la formation du DAIP serait plus susceptible de répondre au mieux à l'employabilité objective».

Les mesures sont identiques et leur efficacité n'est pas mesurable

Le panel attire également l'attention sur la confusion qui est susceptible de régner: «les mesures sont identiques; leur distinctibilité est purement institutionnelle». Il existe également dans la confusion observée un manque de clarté concernant les résultats. «Il n'est pas possible de mesurer l'efficacité.» Enfin, les mesures sont considérées, dans leur ensemble, comme un «traitement symptomatique du chômage». Elles constituent «sans aucun doute un facteur important, mais pas le plus important».

MESURES NÉCESSITANT UNE RÉVISION

Les avis du panel sur la nécessité de revoir les programmes en matière d'emploi sont liés aux problèmes que les experts ont observés, tant en interne qu'en externe. Il apparaît également un besoin de développer une vision à long terme de l'emploi.

Au sein des programmes, certaines mesures souffrent de dysfonctionnements

Les politiques en matière d'emploi sont multiples et il apparaît nécessaire d'examiner leur cohérence interne: «C'est de leur logique (objectifs redondants et chevauchement des activités) et en particulier de leur fonctionnement (centralisation marquée, manque de transparence, manque d'évaluation) qu'il convient de discuter.»

En dehors des programmes, les relations intersectorielles font défaut

Outre les problèmes internes, une compartimentalisation sectorielle est également observée. «Divers systèmes sectoriels souffrent, malgré leur pertinence pour chaque cas, d'un manque de communication et de visibilité eu égard à l'emploi le plus distant dans la fonction publique, d'un manque de synergie et d'un manque d'évaluation qualitative». Ceci a eu pour effet qu'il n'existe aucun lien entre les ministères associés aux politiques de l'emploi.

De même, on observe non seulement une «fragmentation des responsabilités», mais aussi une «dispersion des ressources financières». Enfin, il apparaît nécessaire d'établir des liens entre les secteurs. «Pour les bénéficiaires, concernant l'ANGEM, ils ne peuvent pas aller plus haut (par exemple, l'ANSEJ) parce que l'une des conditions d'éligibilité est d'être chômeur⁴⁷.»

DÉTERMINATION DES MAUVAISES PRATIQUES

Les mesures de lutte contre le chômage des diplômés est l'une des mauvaises pratiques qu'il convient de revoir: «une remarque générale pour les deux types de programme: ils couvrent les mêmes catégories avec des critères d'accès mal différenciés, hormis l'âge dans certains cas, mais ils se distinguent par les avantages qu'ils offrent et sont discriminatoires (différence entre le moment de l'insertion, le niveau de rémunération et le montant du prêt). La coexistence des programmes CID et PID en partant d'une source unique de financement, d'un client unique, d'un mode de gestion unique, fait naître la confusion entre les candidats et entraîne une discrimination inconcevable: à titre d'illustration et pour tirer la ligne: deux jeunes qui ont obtenu le même diplôme et sont insérés ensemble auprès d'un employeur commun reçoivent des avantages différents selon qu'ils sont couverts par un CID ou un PID».

COMMENT LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI EST-ELLE CONSIDÉRÉE?

On observe parmi les répondants un consensus sur la nécessité d'une évaluation complète des mesures et programmes existants. Ils demandent également que soit développée une nouvelle politique nationale de l'emploi avec une approche et une conception nouvelles fondées sur l'évaluation des résultats.

Principes d'évaluation

Ces mots illustrent parfaitement l'idée générale de l'évaluation: «Mettre au point un système d'informations statistiques [...] multiplier et décentraliser les outils de contrôle et d'évaluation, les études et l'analyse pour comprendre en particulier la relation politique avec l'économie et l'emploi.»

Développement d'une nouvelle politique nationale de l'emploi

Les experts interrogés ont plaidé en faveur du développement d'une nouvelle politique nationale de l'emploi dans le cadre de la politique de base: «Faire de l'adoption d'une politique d'emploi nationale un élément de politique fondamentale qui liera les plus hautes autorités du pays, c'est-à-dire tous les membres du gouvernement (en un mot, l'emploi est l'affaire de tous, c'est-à-dire de tous les ministres et pas seulement du ministre de l'Emploi).»

De même, il est suggéré de prévoir un nouveau système politique basé sur l'intérêt national afin de pouvoir disposer d'«un nouveau système politique, basé sur l'intérêt national, s'articulant autour d'une vision claire et ambitieuse, de la compétence et de l'intégrité». Une telle position nécessite un changement radical dans le «système politique» qui, selon les dires, n'est pas suffisamment ouvert au secteur privé.

⁴⁷ Ces dispositifs d'encouragement de l'emploi sont conçus exclusivement pour les chômeurs. Le salarié qui décide de créer une activité peut le faire par l'intermédiaire d'autres agences sectorielles (métiers, négoce, secteur bancaire, industries, agriculture ou pêche).

Ce nouveau système politique devrait impliquer à la fois le secteur privé et le secteur public: «Une partie d'une approche cohérente et complète qui est une expression de volonté politique de promouvoir l'emploi dans des industries publiques et privées.» Ces actions devraient résulter dans la mise en œuvre d'une stratégie pour l'emploi des jeunes: «Il est à présent essentiel de développer une stratégie pour l'employabilité des jeunes [...] elle doit se fonder forcément sur une politique socio-économique globale essentielle et intégrée. Tous les partenaires doivent être impliqués dès le début dans le développement de cette politique; la dimension locale doit être une préoccupation centrale pour la définition de politiques spécifiques pour les emplois convenant en fonction des diversités régionales.»

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'élément central autour duquel s'articulent les politiques de l'emploi en Algérie est la mise en œuvre de PAMT par diverses agences publiques, chacune s'étant vue attribuer des programmes différents et bénéficiant de ressources substantielles. Pourtant, malgré l'énorme quantité de ressources qu'elles absorbent, les informations sont limitées, même concernant les éléments fondamentaux, comme les budgets, le nombre et les caractéristiques des bénéficiaires, le taux d'abandon, le suivi des bénéficiaires et l'évaluation de l'efficacité de la politique en termes de taux de placement, d'incidence sur la durée du chômage et de qualité de l'emploi (par exemple, revenu moyen, travail formel).

Cette brève présentation générale montre que l'accent est mis essentiellement sur les PAMT et nettement moins sur les politiques de création d'emplois, sur le système d'études et sur la sécurité sociale. Des solutions à plus long terme peuvent nécessiter des réformes plus approfondies du marché du travail (BIT, 2013), telles que l'amélioration de l'environnement des entreprises et la restructuration économique, le changement du cadre législatif et des institutions, la rationalisation du secteur public, le rapprochement des conditions de travail entre le secteur public et le secteur privé, la croissance des PME et le développement d'un solide secteur privé, l'amélioration des conditions sur le secteur informel, etc. Il est nécessaire de se concentrer davantage sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du système d'apprentissage tout au long de la vie. Bien que l'éducation ait été la priorité, drainant de nombreux investissements publics et privés au fil des années et permettant de beaux progrès en matière d'accès universel, le retour sur investissement laisse à désirer en termes de résultats significatifs en matière d'éducation. Le système souffre d'un faible niveau de qualité, d'un manque de pertinence et d'un manque d'équité (Martín et Bardak, 2012). Il est sans doute moins onéreux et plus rentable de prévenir les problèmes grâce à une éducation sérieuse et de bonne qualité dès le plus jeune âge que d'y remédier ultérieurement au moyen de mesures de PAMT.

Les constatations ne permettent d'obtenir un portrait global que des politiques de l'emploi et des politiques d'activation du marché du travail. Le récent forum économique organisé (en juin 2013) par le Conseil national économique et social est arrivé à la même conclusion. Une évaluation réelle s'impose. Nous savons que les PAMT peuvent avoir des effets positifs sur les personnes individuelles, mais ils peuvent aussi n'avoir aucune incidence, voire même avoir une incidence négative, sur l'économie: par exemple, des pertes d'efficacité, un effet de substitution eu égard aux salaires subventionnés, voire un effet de déplacement. Sans évaluation préalable, nous ne disposons d'aucune preuve plaidant en faveur ou en défaveur d'une quelconque incidence, bien que nous sachions que les programmes créent généralement des emplois temporaires, et aucune information n'est disponible concernant l'impact à long terme ou la permanence.

Les programmes ne traitent dès lors pas les problèmes sous-jacents de l'économie réelle et de sa capacité génératrice d'emplois, mais ils postposent au contraire les problèmes. L'Algérie est généralement considérée comme un pays doté d'un environnement d'affaires strict qui limite le développement de son secteur privé. Si le secteur privé ne peut croître, il apparaît difficilement possible de résoudre le problème du chômage sans injection permanente de fonds publics. Les recommandations ci-dessous reposent donc exclusivement sur les informations auxquelles nous avons pu accéder et sur nos constatations.

RECOMMANDATIONS À L'ADRESSE DU GOUVERNEMENT

1. Établir un observatoire national pour l'emploi et la formation (des études à ce sujet existent) qui produira des données fiables et développer des options stratégiques fondées sur leur analyse. L'observatoire pourrait s'acquitter de diverses fonctions:
 - mener une enquête annuelle portant sur l'emploi (contenant moins de questions) auprès d'un échantillon plus large, organisée quatre fois par an auprès d'un échantillon à chaque fois partiellement différent; garantir la publication des données et des résultats (l'ONS ou tout autre centre de recherche pourrait réaliser l'EFT pour l'observatoire);
 - réaliser des études approfondies à intervalles réguliers sur des thèmes spécifiques tels que l'emploi des femmes, l'emploi informel, l'emploi des jeunes, le travail des enfants, l'emploi des seniors ou le marché du travail rural;
 - mener régulièrement des enquêtes sur les salaires couvrant toutes les formes de forces de travail, notamment les très petites entreprises;
 - réactiver le Conseil supérieur de la statistique;
 - former le personnel des services administratifs à la préparation des données conformément aux normes et normes scientifiques en termes de flux, en particulier avec des programmes d'entrée et de sortie;

- mettre en place une équipe d'experts qui analysent régulièrement les données et développent des options stratégiques solides fondées sur les résultats des analyses à l'adresse du gouvernement.
2. Maintenir les programmes existants moyennant quelques ajustements à court terme et une réforme totale à moyen terme, après une évaluation rigoureuse de l'impact:
 - Le gouvernement devrait lancer une évaluation complète et un processus d'analyse de l'impact des programmes existants, et les résultats des programmes portant sur le marché du travail doivent être diffusés. À partir de cette analyse, la structure des agences et leurs programmes doivent être révisés.
 - Deux agences, à savoir l'ANSEJ et l'ANGEM, peuvent être transformées en une «institution de microfinance» unique. Cette institution devrait également être ouverte au secteur privé et devrait opérer de façon transparente.
 - Les trois autres agences, à savoir l'ANEM, la CNAC et l'ADS, doivent revenir à leurs missions initiales, à savoir le placement, l'assurance chômage et la lutte contre la pauvreté respectivement.
 3. Tous les programmes en matière d'emploi et d'activation du marché du travail doivent être planifiés avec le secteur privé qui devrait y être davantage associé, de la phase de conception jusqu'aux phases de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation. Les fonds publics devraient soutenir stratégiquement le développement de certains secteurs économiques.
 4. Le marché du travail étant une entité horizontale, il n'est pas réaliste de tenter d'obtenir une solide coordination intersectorielle au niveau national. Une telle coordination peut toutefois se développer et exister de manière efficace au niveau local. La «coordination nationale» devrait être dirigée par le premier ministre. La direction de l'Observatoire national de l'emploi devrait dès lors être confiée au premier ministre. Une direction intersectorielle doit être créée afin de gérer toutes les questions se rapportant au marché du travail. L'emploi ne devrait pas être la responsabilité unique du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

RECOMMANDATIONS À L'ADRESSE DE L'UNION EUROPÉENNE

1. La participation de l'UE à la mise à disposition de fonds pour certains programmes a peu d'incidence (par exemple, observatoire pour le programme de formation et d'emploi, gestion du programme par l'ONS, programmes actuels avec l'ANEM). Le nouveau programme «Jeunesse et emploi», qui a été signé l'année dernière et prévoit une contribution de l'UE d'un montant de 23 millions EUR, n'a toujours pas démarré, alors que le contexte est considéré critique pour l'emploi des jeunes. Une évaluation approfondie de l'impact de ces programmes et de leur mise en œuvre par les autorités compétentes apparaît essentielle.
2. Toute intervention de l'UE visant à soutenir des programmes associés à l'emploi devrait être adressée à la direction intersectorielle pour l'emploi pour autant qu'elle soit habilitée par le gouvernement à la mettre les actions en œuvre et s'approprier les résultats.
3. Un soutien technique à l'organisation de la transition de certaines agences vers l'institution de microfinance peut être envisagé.

ANNEXES

ANNEXE 1. LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Nom et prénom	Fonction	Institution/agence	Date d'enregistrement de la réponse
El Mahfoud Megateli	Secrétaire général	CGEOA	8 juin 2013
Bashir Boulahbel	Expert, consultant	Ancien haut fonctionnaire public	4 juin 2013
Mohamed Bouchakour	Expert, consultant	Expert international	4 juin 2013
Tayeb Louati	Conseiller	UGTA	7 juin 2013
Mahrez Ait Belkacem	Expert, consultant	CNAC, ancien PDG	4 juin 2013
Azzedine Brahimi	Directeur	Ministère de la Formation, Directeur	8 juin 2013
Nassira Merouani	Directeur	ADS	6 juin 2013
Kamel Laleg	Expert	Banque mondiale	6 mai 2013
Aziz Lahlou	Directeur	Ministère de la Solidarité nationale	4 juin 2013
Yazid Ouada	Expert	Banque et finance	7 juin 2013

ANNEXE 2. DONNÉES STATISTIQUES

TABLEAU A2.1 NAISSANCES, MARIAGES ET TAUX DE FERTILITÉ, 1990-2012

Années	Naissances (en milliers)	Taux de natalité	Taux de fertilité	Mariages	Taux de mariage
1990	775	30,94	4,50	149 345	5,97
2000	589	19,36	2,40	177 548	5,84
2008	817	23,62	2,84	331 190	9,58
2010	888	24,68	2,87	344 819	9,58
2011	910	24,78	2,87	369 031	10,05
2012	978	26,08	3,02	371 280	9,90

Source: site web de l'ONS, 2012

TABLEAU A2.2 VALEUR AJOUTÉE AU PIB PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE, 2007 & 2009 (EN MILLIERS DZD)

Secteur économique	2007			2009		
	Secteur public	Secteur privé	Total	Secteur public	Secteur privé	Total
Agriculture	3 166,4	701 034,3	704 200,7	1 337,6	925 034,4	926 372
Hydrocarbures	3 843 139,4	246 169,2	4 089 308,6	2 847 269,2	261 809,7	3 109 078,9
Construction publique dans le domaine de l'énergie	92 368,8	0,0	92 368,8	94 967,1	-200	94 767,1
Autres industries (autres que les hydrocarbures)	268 745,8	211 065,3	479 811,1	311 952,1	261 114,5	573 066,6
Construction	139 628,9	593 091,8	732 720,7	128 971,6	871 083,3	1 000 054,9
Transports et communication	162 147,6	660 259,0	822 406,6	169 947,7	744 414,7	914 362,4
Commerce	57 088,6	806 108,7	863 197,3	73 876,7	1 077 746,9	1 151 623,6
Services	26 672,1	220 930,1	247 602,2	35 909,9	282 664,2	318 574,1
Total	4 592 957,6	3 438 658,4	8 031 616,0	3 664 231,9	4 423 667,7	8 087 899,6
TVA			399 328			542 063,2
Recettes douanières			133 126			169 055
Total PIB			8 564 070,0			8 799 017,8

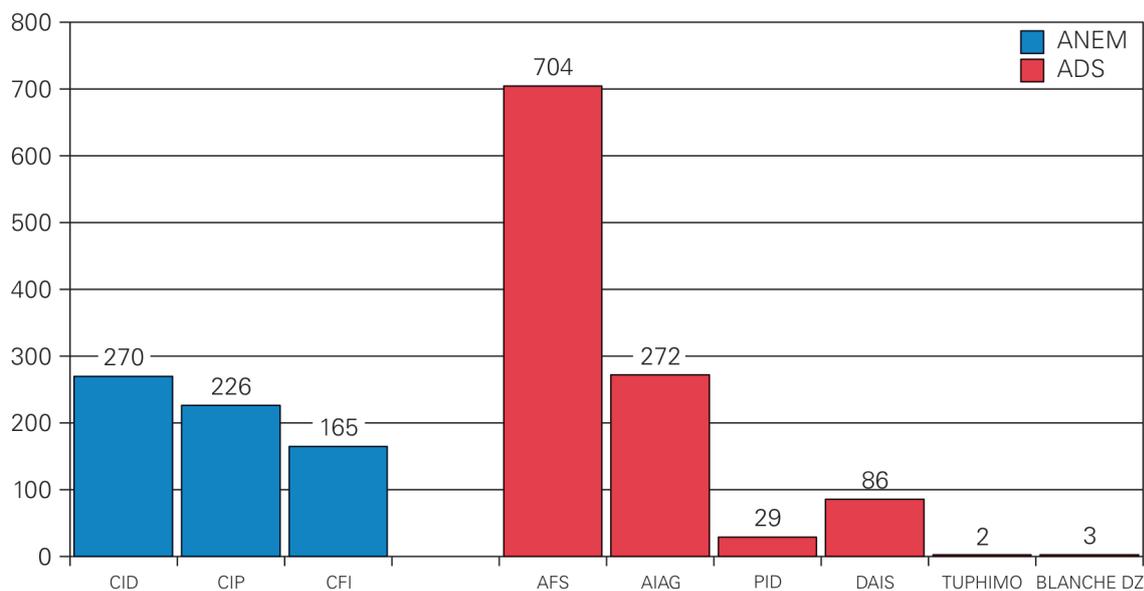
Source: site web de l'ONS

TABLEAU A2.3 NOMBRE DE SALARIÉS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE, EFT 2011 (EN MILLIERS)

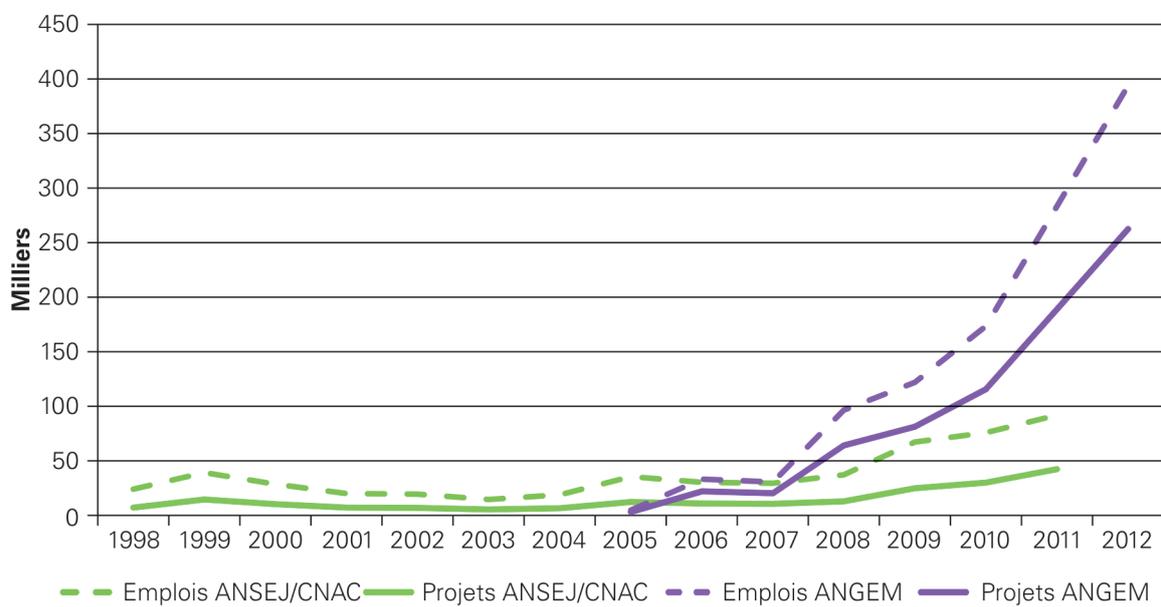
Secteur économique	Secteur public		Secteur privé		Total national	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Agriculture	34	7	999	40	1 033	47
Industries extractives	130	8	62	4	192	12
Fabrication	281	30	895	306	1 176	336
Construction	128	9	1 467	16	1 595	25
Commerce	28	5	1 204	53	1 232	58
Transports et communication	148	20	479	13	627	33
Services marchands	122	33	201	33	323	66
Services non marchands	2 973	824	449	160	3 422	984
Total	3 844	936	5 756	625	9 600	1 561
Total (%)	40,0	9,8	60,0	6,5	100,0	16,3

TABLEAU A2.4 PART DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, EFT 2011 (%)

Secteur économique	Public	% femmes	Privé	% femmes	Total	% femmes
Agriculture	0,9	0,7	17,4	6,4	10,8	3,0
Industries extractives	3,4	0,9	1,1	0,6	2,0	0,8
Fabrication	7,3	3,2	15,5	49,0	12,3	21,5
Construction	3,3	1,0	25,5	2,6	16,6	1,6
Commerce	0,7	0,5	20,9	8,5	12,8	3,7
Transports et communication	3,9	2,1	8,3	2,1	6,5	2,1
Services marchands	3,2	3,5	3,5	5,3	3,4	4,2
Services non marchands	77,3	88,0	7,8	25,6	35,6	63,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

GRAPHIQUE A2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE PAR L'ANEM ET L'ADS, 2011 (EN MILLIERS)

GRAPHIQUE A2.2 NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR L'ANGEM, L'ANSEJ ET LA CNAC POUR LA CRÉATION DE MICRO-ENTREPRISES ET D'EMPLOIS Y AFFÉRENTS, 1998-2012 (EN MILLIERS)



ACRONYMES

ADS	Agence de développement social
ALEM	Agence locale de l'emploi
ANEM	Agence nationale de l'emploi
ANGEM	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
CGEOA	Confédération générale des entrepreneurs et opérateurs algériens
CID	Contrat d'insertion des diplômés
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage
CNAS	Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés
CPE	Contrat de pré-emploi
CPS	Cellule de proximité de solidarité
Cread	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement
CTA	Contrat de travail aidé
DAIP	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle
DZD	Dinar algérien
EFT	Enquête sur les forces de travail
ESIL	Emploi salarié d'initiative locale
ETF	European Training Foundation (Fondation européenne pour la formation)
EU	Union européenne
EUR	Euro
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (German cooperation)
IAIG	Indemnité pour activité d'intérêt général
ONS	Office national des statistiques
PAMT	Programmes actifs du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PID	Programme d'intégration des diplômés
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

TUP-HIMO	Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre
UGTA	Union générale des travailleurs algériens
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
USD	Dollar des États-Unis

RÉFÉRENCES

- Abderebb, M. et al., *Study on employment and social protection: expertise policies promoting the employability of young people in the Mediterranean*, Agence française de développement, Paris, 2012. Consulté en avril 2014: http://cmimarseille.org/_src/ESP_wk2/ESP_wk2_StudyAFD_October2012.pdf
- Achy, L., 'Trading high unemployment for bad jobs: employment challenges in the Maghreb', *Carnegie Papers*, 23, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, DC, 2010. Consulté en avril 2014: http://carnegieendowment.org/files/labor_maghreb.pdf
- Banque mondiale, *The challenge of informality in the Middle East and North Africa*, Document de travail, Banque mondiale, Washington, DC, 2011.
- Bellache, Y., *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages: le cas de Bejaia*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est Créteil et Université de Bejaia, 2010. Consulté en avril 2014: http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/38/12/PDF/BELLACHE_2010.pdf
- BIT (Bureau international du travail), *Challenges in the Arab world: an ILO response*, BIT, Genève, 2013. Résumé consulté en avril 2014: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/genericdocument/wcms_176852.pdf
- Collyer, M., 'Moving targets: Algerian state responses to the challenge of international migration' [Objectifs mobiles: l'État algérien répond au défi de la migration internationale], *Revue Tiers Monde*, Vol. 2(210), 2012, pp. 107-22. Consulté en avril 2014: www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RTM_210_0107
- Commission européenne, *Labour market performance and migration flows in Arab Mediterranean countries: determinants and effects – Vol. 1. Final report and thematic background papers*, Occasional papers 60, Bruxelles, 2010. Consulté en avril 2014: http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/pdf/ocp60_1_en.pdf
- Commission européenne, *Labour market performance and migration flows in Arab Mediterranean countries: determinants and effects – Vol. 2. National background papers Maghreb (Morocco, Algeria, Tunisia)*, Occasional papers 60, Bruxelles, 2010. Consulté en avril 2014: http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/pdf/ocp60_2_en.pdf
- Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, *Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée*, COM(2011) 200 final, Bruxelles, 2011a. Consulté en avril 2014: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0200:FIN:fr:PDF>
- Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, *Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation*, COM(2011) 303 final, Bruxelles, 2011b. Consulté en avril 2014: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0303:FIN:fr:PDF>
- ETF (Fondation européenne pour la formation), *L'employabilité dans la région méditerranéenne*, Note politique, ETF, Turin, 2012. Consulté en avril 2014: www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Employability_Mediterranean
- Fortuny, M. et Al Hussein, J., *Labour market policies and institutions: a synthesis report – The cases of Algeria, Jordan, Morocco, Syria and Turkey*, Employment Working Paper 64, Bureau international du travail, Genève, 2010. Consulté en avril 2014: www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_161400/lang-en/index.htm
- Furceri, D., *Unemployment and labor market issues in Algeria*, Document de travail du FMI, WP/12/99, Fonds monétaire international, Washington, DC, 2012. Consulté en avril 2014: www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=25861.0
- GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), «Promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie», Actes de la conférence, 27-28 mars 2012, Alger, 2012.

Lassassi, M. et Hammouda, N-E., «50 ans d'indépendance – Quelle évolution du marché du travail en Algérie: une analyse par cohorte», Colloque Cread, Alger, 2012.

Linotte, D. et Menna, K., *Employment and unemployment issues in Algeria*, GRIN, Munich, 2013. Consulté en avril 2014: http://books.google.dz/books/about/Employment_and_Unemployment_Issues_in_AI.html?id=Ja2MAZMMPEAC&redir_esc=y

Martín, I. et Bardak, U., Fondation européenne pour la formation, *Union pour la Méditerranée – Étude régionale de l'employabilité: le défi de l'emploi des jeunes dans la Méditerranée*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2012 (2013 pour la version française). Consulté en avril 2014: www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/UfM_regional_employability_review

Musette, M.S., *Algérie – Migration, marché du travail et développement*, Document de travail, Institute for International Economic Studies et Organisation internationale du travail, Genève, 2010. Consulté en avril 2014: www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/algeria.pdf

Musette, M.S., 'Employability in Algeria: background paper', Version non révisée, Banque mondiale, Alger, 2011.

RAPPORTS ET DONNÉES OFFICIELS

CNAS (Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés): www.cnas.dz/SiteFrancais/index.php?p=telchrg

Ministère du Commerce, Rapport de conjoncture du ministère du Commerce, 2012. Consulté en avril 2013: www.mincommerce.gov.dz/fichiers12/conjoncture12/controleprati12.pdf

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Objectifs et axes du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage. Consulté en avril 2013: www.mtess.gov.dz/mtss_fr_N/emploi/2008/OBJECTIFS%20ET%20AXES%20DU%20PLAN%20D'ACTION.pdf

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Données sur l'emploi 2008. Consulté en avril 2013: www.mtess.gov.dz/mtss_fr_N/emploi/2008/EMPLOI%20ET%20CHOMAGE.pdf

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Dossier sur l'emploi des jeunes. Consulté en avril 2013: www.mtess.gov.dz/mtss_fr_N/emploi/2008/PROMOTION%20DE%20L'EMPLOI%20DES%20JEUNES.pdf

ONS (Office national des statistiques), Salaires en Algérie, 598, 2010. Consulté en avril 2013: www.ons.dz/IMG/pdf/Publication_finale_enq.salaires_2010_.pdf

ONS (Office national des statistiques), Enquête sur l'emploi auprès des ménages, 2010. Consulté en avril 2013: www.ons.dz/IMG/pdf/PUBLICATION_EMPLOI_2010.pdf

ONS (Office national des statistiques), Enquête sur l'emploi auprès des ménages, 2011. Consulté en avril 2013: www.ons.dz/IMG/pdf/PUBLICATION_EMPLOI2011.pdf

Premier ministre, Bilan des réalisations économiques et sociales de l'année 2011. Consulté en avril 2013: www.premier-ministre.gov.dz/media/PDF/bilan2011.pdf

NOUS CONTACTER

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'ETF :

www.etf.europa.eu

Pour toute autre information, veuillez contacter :

Fondation européenne pour la formation
Département «Communication»
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I – 10133 Turin

E info@etf.europa.eu

F +39 011 630 2200

T +39 011 630 2222

